MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS écoresponsables

Bilan SPE 2020

du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Table des matières

Éditorial du Secrétaire général 3

Bilan et perspectives vers un service public écoresponsable 4

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents 8

Mesure 1 – Forfait mobilité 9

Mesure 2 – Partenariat avec acteurs du covoiturage 10

Mesure 3 - Logiciel de gestion de covoiturage 10

Mesure 4 - Bornes de recharge véhicules électriques 11

Mesure 5 - Véhicules hybrides et rechargeables 12

Mesure 6 - Places de stationnement vélo 13

Mesure 7 - Réduction des émissions à effet de serre 14

Mesure 8 - Solution de visioconférence 15

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables 16

Mesure 9 - Abandon du plastique à usage unique 17

Mesure 10 - Marchés publics et risque de déforestation 18

Mesure 11 - Achats responsables papier 19

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement 20

Mesure 12 - Alimentation 21

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics 23

Mesure 13 - Outil de suivi des fluides 24

Mesure 14 - Chaudières au fioul 25

Mesure 15 - Réductions de la facture énergétique 25

Mesure 16 - Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'Etat 26

Mesure 17 - Sensibilisation des agents sur les comportements responsables 27

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques 28

Mesure 18 - Abandon des produits phytopharmaceutiques 29

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable 30

Mesure 19 - Échanges et dons 31

Mesure 20 - Réduction de l'empreinte carbone du numérique public 32

Les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères 34

Éditorial du Secrétaire général

Dans la droite ligne de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services écoresponsables, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a le plaisir de communiquer son bilan « services publics écoresponsables (SPE) » pour 2020.

La France a fait de la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement une des priorités de tout premier plan de sa politique internationale. Notre ministère, qui est pleinement mobilisé en ce sens, l'est aussi pour donner une traduction concrète, visible et mesurable de cette priorité dans son propre fonctionnement. C'est dans cet esprit qu'il s'est résolument engagé depuis 2009 dans une démarche écoresponsable et durable ambitieuse, tant par la mise en œuvre de son plan administration exemplaire que par sa déclinaison à l'étranger, le plan Ambassades vertes.

La circulaire du Premier ministre ouvre une nouvelle ère en affichant des objectifs précis autour de vingt mesures et six axes portant sur la mobilité durable, les économies d'énergie, la biodiversité, les achats courants, la sensibilisation à l'écoresponsabilité ainsi que le numérique responsable et l'économie circulaire.

Je remercie chaleureusement la directrice des Immeubles et de la logistique, correspondante ministérielle « services publics écoresponsables » et interlocutrice du Commissariat général du développement durable (CGDD), d'avoir piloté la préparation de ce bilan. Celui-ci, qui retrace les importantes actions déjà poursuivies par notre Ministère vers la durabilité et l'écoresponsabilité, montre également l'ampleur des engagements pris pour l'avenir, qui doivent continuer à nous mobiliser.

C'est pourquoi j'ai lancé en septembre dernier la démarche « services publics écoresponsables », appelant à la création de groupes de travail sur chacun de ces six axes. Intégrant des représentants de différentes directions du Ministère, ces groupes concevront et rédigeront le futur plan ministériel « services publics écoresponsables ». Je sais pouvoir compter sur votre engagement à tous en ce sens.

François DELATTRE

Bilan et perspectives vers un service public écoresponsable

Lancé par le Premier ministre, le plan Services publics écoresponsables (SPE) est la transposition ministérielle de la circulaire du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État au regard de l'écoresponsabilité dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, toujours plus impliqués dans la transition écologique et solidaire.

La démarche SPE en quelques mots

La démarche SPE est la continuité du précédent plan ministériel d'administration exemplaire, qui s'est déroulé entre 2008 et 2020. Ce dernier se décomposait en quatre axes : la mobilité durable, les économies d'énergie, les économies de ressources et la réduction des déchets ainsi que la préservation de la biodiversité. La démarche SPE reprend l'axe de la mobilité durable en imposant des mesures plus ambitieuses, notamment la première, relative à la mise en place du forfait mobilité durable à hauteur de 200 euros pour les agents se rendant sur leur lieu de travail en covoiturage ou à vélo. Le périmètre de la démarche SPE est également élargi à cinq nouveaux engagements pour l'État et son administration : des achats plus responsables, une alimentation plus respectueuse de l'environnement, une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et enfin une économie circulaire et un numérique responsable. La démarche SPE fixe ainsi un socle de vingt mesures obligatoires.

Outre cet élargissement du périmètre, la démarche SPE se différencie du plan administration exemplaire en privilégiant une participation plus active des agents. Ces derniers sont invités à prendre part à la mise en place de ces mesures et à être force de proposition pour identifier de nouvelles actions au sein de leur entité.

L'engagement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Au sein du ministère, la démarche SPE intervient dans un contexte de performance immobilière, financière, énergétique et écologique, mais également d'évolution dans l'environnement et l'organisation du travail. Le ministère est actuellement engagé dans une étape cruciale de son projet phare, « Quai d'Orsay 21 » (QO21), qui comprend une vingtaine d'opérations immobilières en administration centrale. Ce projet structure le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) que le ministère présentera en fin d'année 2020 devant le Conseil de l'immobilier de l'État (CIE) et qui détaillera, pour les 5 ans à venir, sa politique immobilière s'agissant de ses emprises en France, en région Île-de-France et à Nantes. Il s'attachera à prendre en compte les préoccupations environnementales dans son exécution tout en veillant au bien-être des agents dans l'exercice de leurs missions et aux enjeux sociaux.

Bien que les postes diplomatiques et consulaires ne soient pas directement visés par le plan SPE, le ministère a fait le choix de les impliquer, tout en prenant en compte les contraintes locales, dans un souci de sincérité, de transparence et d'adéquation avec sa politique extérieure. En ce sens, la mise en œuvre continue du projet « Ambassade verte » constitue une transposition du cadre SPE à l'étranger.

Afin de faciliter l'appropriation et l'efficacité de la démarche SPE au sein du Département, une comitologie a été instaurée :

- Un comité stratégique (COSTRAT) présidé par la Secrétaire générale adjointe, qui porte la stratégie du ministère en matière d'écoresponsabilité.
- Un comité de pilotage (COPIL), conduit par la directrice des immeubles et de la logistique en qualité de correspondante SPE, pour la définition et le suivi des actions à mener.
- Un comité de projet (COPROJ), animé par le sous-directeur des opérations immobilières et de la logistique en France, la cheffe de programmation et développement durable et les chargés de mission de la DIL, qui coordonnent les groupes de travail et rédigent les rapports annuels.
- Six groupes de travail (GT), un par axe, composés des correspondants nommés par les directions concernées, parfois même coordinatrices, qu'elles soient administratives, géographiques ou de coopération. Le rôle de ces correspondants est de collecter et rapporter les propositions de leur direction et des agents. Ils participent au processus collectif de mise en place des mesures et d'élaboration de la stratégie SPE au sein du ministère

Les opérateurs sont par ailleurs inclus dans la démarche via la direction de la mondialisation (DGM) et, en particulier, la délégation aux programmes et opérateurs (DPO) qui assure le lien entre les douze opérateurs et le COPROJ ainsi que les GT.

Ce premier bilan a pour objectif de présenter un état des lieux des vingt mesures au moment du lancement de la démarche SPE et ainsi d'identifier les actions déjà mises en place (à l'instar du forfait mobilité durable, des solutions de visioconférence, des campagnes d'audit énergétique), mais aussi les pistes d'amélioration (meilleure sensibilisation des agents aux écogestes, généralisation des gobelets réutilisables, etc.). Les remontées des GT viendront compléter ce premier bilan en vue de renforcer l'écoresponsabilité au sein du ministère tout en améliorant les conditions de travail de ses agents.

Les premiers jalons d'un service public écoresponsable

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Les premiers jalons d'un service public écoresponsable au sein du MEAE :

- Mise en place du forfait mobilité durable.
- Installation de 19 points de recharge pour véhicules électriques dans les emprises en administration centrale.
- Réduction de 37,80 % du parc automobile du MEAE entre 2010 et 2019.
- Partenariat entre le MEAE, Nantes métropole et la TAN (réseau urbain nantais de tram et bus) qui propose un service de covoiturage.
- Installation de près de 200 emplacements pour vélos sur les sites franciliens.
- Équipement en visioconférence de 88 salles sur tous les sites d'administration centrale et de 154 salles réparties dans 93 pays à l'étranger.

L'État s'engage en faveur d'achats responsables

- Baisse de 91,87 % des achats de gobelets plastiques depuis 2015.
- Inclusion de clauses sociales et environnementales dans les marchés du MEAE.
- Centralisation des commandes de papier, qui a permis une réduction de la consommation de 67,52 % entre 2009 et 2019 en administration centrale.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- Inclusion de clauses spécifiques dans les marchés de restauration collective du MEAE afin d'augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique (21,9 % de bio pour les sites franciliens).

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- Lancement de campagnes d'audit énergétique sur les emprises en administration centrale.
- Mise en place de formations à l'écoresponsabilité pour l'ensemble des agents et d'une communication spécifique sur les écogestes.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- Recours systématique aux cessions à titre gratuit des matériels arrivés en fin de vie administrative auprès d'écoles ou d'associations en administration centrale.

Les prochaines étapes à mettre en œuvre

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et des agents

- Installer plus de bornes pour véhicules électriques sur le site du Quai d'Orsay (Pôle politique et Hôtel du ministre).
- Disposer d'un parc automobile comprenant 40 % de véhicules électriques d'ici à 2022.
- Rendre davantage accessibles les solutions de visioconférence individuelle à l'ensemble des agents à l'administration centrale.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsable

- Généraliser et mettre à disposition des gobelets réutilisables à l'ensemble des agents de l'administration centrale.
- Favoriser l'usage du papier recyclé sur le site délocalisé de Nantes à la place du papier issu de forêts gérées durablement, comme mis en place sur les sites franciliens.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- Augmenter la part de produits biologiques dans l'alimentation dispensée aux agents en administration centrale.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- Définir un plan d'action pluriannuel relatif au décret tertiaire portant sur l'énergie.
- Remplacer les deux dernières chaudières au fioul des sites rattachés à l'administration centrale (Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques et Domaine ministériel de La Celle-Saint-Cloud).

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- Intensifier la politique de sensibilisation des agents autour des enjeux du développement durable pour inciter à une plus forte mobilisation autour des écogestes.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères renouvelle donc son engagement pluriannuel afin d'assurer une transition écologique et solidaire dans son fonctionnement courant et dans la réalisation de ses missions.

Myriam ACHARI
Directrice des immeubles et de la logistique
Correspondante ministérielle SPE
Haut fonctionnaire au développement durable

L'État s'engage **en faveur de la mobilité durable de ses agents**

MESURE 1

« L'État met en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE a rédigé un plan de mobilité qui a révélé que la marge de manœuvre pour réduire les émissions sur les déplacements domicile-travail est faible, du fait de l'utilisation majoritaire des modes de transports en commun.

Respectant la réglementation, le MEAE a mis en place le remboursement des frais de transports - prévu par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 - instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Le forfait mobilité durable - prévu par le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 - s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage depuis le 11 mai 2020 pour les agents du ministère. Son montant est de 200 euros par an et n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement aux transports publics ou de service public de location de vélo, sauf à titre exceptionnel pour l'année 2020.

Enfin, cette administration ne manque pas d'informer ses agents de manière ponctuelle avec la diffusion :

- du « plan vélo » de la ville de Paris,
- des dispositifs d'aide de l'État pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- de l'initiative « Coup de pouce vélo »,
- des dispositifs d'aides mis en place par la région Ile-de-France pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- des dispositifs d'aides mis en place par Nantes Métropole pour l'acquisition de vélos cargo,
- des dispositifs d'aides mis en place par la Région Pays de la Loire pour l'achat de vélos pliants pour les titulaires d'un abonnement TER Pays de la Loire.

Actions complémentaires à mener

Le ministère engagera une communication interne portant sur le fonctionnement du forfait mobilités durables. Il recensera par ailleurs le nombre d'agents qui utilisent le forfait en 2021 au titre de l'année 2020.

MESURE 2

« L'État établit au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. Une solution, ouverte aux autres employeurs (publics comme privés), est en cours de préfiguration dans les régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes ».

MESURE 3

« L'État déploie au cours de l'année 2020 un logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations (services déconcentrés et établissements publics) ».

Actions déjà mises en œuvre

Compte tenu du déplacement principalement en transports en communs des agents sur les sites franciliens, le covoiturage serait peu utilisé.

À Nantes, le MEAE a lié un partenariat avec Nantes métropole et la TAN (réseau urbain nantais de tram et bus), qui propose un service de covoiturage « mon service de covoiturage », intégré au réseau TAN et qui permet également de relier les transports en commun. Les avantages pour les conducteurs sont :

- 2 € minimum garantis par trajet et par passager,
- 0,10 €/km/passager au-delà de 20 km,
- 0 contrainte pour programmer, changer et même annuler un trajet,
- Accès au GPS Klaxit Live.

Pour les utilisateurs, le prix du service varie selon leur abonnement à la TAN (offert lorsqu'ils possèdent un abonnement illimité, 2 €/trajet s'ils n'ont qu'un ticket d'une heure).

Actions complémentaires à mener

Le MEAE s'engage à suivre le déploiement de ce logiciel de covoiturage proposé par l'État, à en envisager l'utilisation et la diffusion auprès de ses agents, tout en veillant aux principes de sécurité numérique.

Les postes sont incités à proposer aux agents de recourir à la pratique du covoiturage, notamment dans des pays connaissant des problèmes importants d'embouteillages ou de pollution atmosphérique.

MESURE 4

« L'État accélère l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses sites : au moins 500 bornes supplémentaires d'ici fin 2021 ».

Actions déjà mises en œuvre

À Paris, 14 points de recharge pour véhicules électriques existent déjà :

- 4 sur le site de Convention,
- 3 au Quai d'Orsay,
- 4 sur le site Oudinot/Invalides (installés et gérés par le Ministère des Outre-mer),
- 2 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

À Nantes, 4 bornes de recharge pour véhicules électriques sont en place.

Au domaine de La Celle-Saint-Cloud, 1 borne de recharge est installée.

Les postes diplomatiques et consulaires ayant des véhicules électriques ont procédé à l'installation de bornes sur les sites et bénéficient des installations sur la voie publique. C'est le cas des postes à Washington et à Rome notamment.

Actions complémentaires à mener

D'ores et déjà d'ici fin 2020, 4 points de recharge supplémentaires seront installés sur le site du Quai d'Orsay.

Les besoins actuels ne nécessitent pas l'installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques. Pour autant, si les besoins augmentent et dans le cadre des travaux qui seront réalisés sur le site du Quai d'Orsay, le MEAE veillera à s'adapter et à installer de nouvelles bornes, dans un double objectif de réduction et de verdissement de sa flotte automobile.

Chiffres clés

19 points de recharge pour véhicules électriques sont actuellement disposés dans les emprises en administration centrale en 2020.

MESURE 5

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ce que tous les nouveaux véhicules des ministres, des secrétaires d'État et des préfets soient électriques ou hybrides rechargeables (sauf véhicules blindés).

Par ailleurs, au moins 50 % des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides **rechargeables.** Les résultats de cette mesure sont rendus publics annuellement ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE est engagé dans une politique volontariste de réduction et de verdissement de son parc automobile. Entre 2010 et 2019, le parc automobile a été réduit de 37,80 % (passage de 164 véhicules en 2019 à 102 véhicules en septembre 2020). 40 fonctionnent à l'essence, 27 sont électriques et 4 hybrides.

Depuis la réforme du réseau de l'État à l'étranger, le ministère s'est engagé dans la rationalisation du parc automobile : toute demande de remplacement de véhicule est accompagnée, en plus des éléments habituels de présentation, des mesures de rationalisation de l'équipe de conducteurs et du parc automobile. Il est à noter que les contraintes locales, qu'elles soient climatiques ou politiques, ne permettent pas à tous les postes de se doter de véhicules électriques.

Actions complémentaires à mener

D'ici au début d'année 2021, 5 nouveaux véhicules électriques feront leur apparition dans le parc en remplacement de véhicules thermiques.

En 2022, 9 nouveaux véhicules électriques viendront garnir le parc en remplacement de voitures thermiques.

40 % de véhicules seront électriques en 2022 sur la totalité du parc.

À l'étranger et un an et demi après la réforme du réseau de l'État à l'étranger, il reste à chiffrer plus précisément l'effet de cette réforme sur le parc automobile. L'inventaire de l'ensemble du parc est actuellement en cours afin de fiabiliser les données.

Chiffres clés

Sur 2019 et 2020, les postes en Allemagne, Irlande, Mexique et Norvège se sont dotés de véhicules hybrides et les postes au Maroc et en Colombie ont acquis des véhicules électriques.

MESURE 6

« L'État s'engage à installer, pour ses agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous ses parkings et à proposer des places de stationnement pour vélos dans les sites accueillant du public ».

Actions déjà mises en œuvre

Au total, ce sont près de 200 racks qui ont été installés sur l'ensemble des sites franciliens :

- 56 sur le site du Quai d'Orsay,
- 80 sur le site de Convention,
- 33 sur le site des Invalides,
- 20 sur le site de la Courneuve.

En complément et afin de relier les sites du Quai d'Orsay, de la Convention et des Invalides, des vélos libre-service « Diplolib' » ont été mis à la disposition des agents.

Les sites de Nantes disposent tous d'emplacements en intérieur pour les agents.

Le MEAE a également communiqué aux agents la liste des 1 400 places dont dispose la ville de Paris pour garer son vélo en toute sécurité ainsi que la charte de bonne conduite pour les trottinettes électriques de la ville de Paris et les conseils de la Ville de Nantes pour bien garer son vélo.

À titre informatif, 35 postes diplomatiques et consulaires ont installé des râteliers ou autres systèmes de rangement pour les vélos.

Actions complémentaires à mener

Par ailleurs, conscient de la montée en puissance de l'utilisation du vélo pour se rendre sur son lieu de travail surtout en Île-de-France, le MEAE recensera le nombre d'agents utilisant ce mode de transport afin d'identifier les besoins et, le cas échéant, les nouveaux emplacements. Le MEAE s'appuiera sur l'association Diplomacycles, qui apporte un appui aux agents du ministère souhaitant se rendre à vélo sur leur lieu de travail.

Chiffres clés

Près de 200 emplacements pour vélos ont été installés sur les sites franciliens.

MESURE 7

« À compter de janvier 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO2 générées par les déplacements aériens de ses agents.

La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire est supérieur à six heures ».

Actions déjà mises en œuvre

Bien que cette mesure ne s'applique pas au MEAE, les déplacements étant inhérents à sa mission, le ministère mène une réflexion sur les actions allant dans le sens d'une neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'administration centrale - conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 - réalise tous les trois ans son bilan d'émission de gaz à effet de serre. Par ailleurs, en 2015, en marge de la COP21, un bilan approximatif global, à l'échelle du ministère, avait été réalisé sur la base de 6 postes diplomatiques jugés représentatifs (Lisbonne, Phnom Penh, Prétoria, Vienne, Rome, Washington). Ce bilan révélait que les émissions du MEAE étaient dues principalement à la consommation d'énergie (41 %). Les déplacements représentent quant à eux 29 % des émissions dont 90 % correspondent aux déplacements en avion.

Afin de limiter au plus les déplacements en avion, un système de visioconférence a été développé au sein du ministère dans les salles de réunion (voir mesure 8).

Actions complémentaires à mener

Le MEAE encouragera les postes, notamment ceux engagés dans une démarche « Ambassades vertes », d'inclure une comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Le prochain appel à projets « Innovons pour une Ambassade verte » mettra l'accent sur les projets de réduction des gaz à effet de serre.

Dans le cadre du groupe de travail dédié, seront étudiées les possibilités de compensation des émissions de CO_2 évaluée à 230 000 € par an (déplacements en avion depuis Paris, à l'exclusion des déplacements liés aux services d'appui aux postes et des vols affrétés). Un plan d'action sera élaboré.

Chiffres clés

Entre 2017 et 2019, le MEAE a réduit de 25, 62 % ses émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements internationaux depuis Paris (19 605 tonnes en 2017 à 14 581 en 2019).

MESURE 8

« Afin de réduire les déplacements, l'État met à disposition de l'ensemble de ses agents une solution de visioconférence au cours de l'année 2020. »

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE met à disposition 88 salles équipées en visioconférence sur tous les sites d'Administration centrale :

- 24 sur les sites de Nantes (Breil et Casterneau),
- 28 à Convention,
- 20 au Quai d'Orsay,
- 6 aux Invalides,
- 3 à l'Îlot-Saint-Germain,
- 6 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

La direction du numérique (DNUM) a également développé l'application « Viseo » sur les ordinateurs professionnels des agents, offrant ainsi une nouvelle solution de visioconférence.

À titre informatif : en octobre 2020, le MEAE met à disposition 154 salles de visioconférence dans ses postes à l'étranger, réparties dans 142 villes dans 93 pays.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE mettra à jour la liste des solutions de visioconférence lors de la remise du rapport annuel « Services publics écoresponsables (SPE) ».

Il rendra également plus accessibles ces nouveaux outils et renforcera la communication auprès des agents afin qu'ils s'emparent de ces nouvelles solutions de visioconférence (notamment l'application Viseo).

Chiffres clés

Depuis 2015, l'offre de solutions de visioconférence a augmenté de près de 83 % en administration centrale et de près de 413 % dans les postes diplomatiques et consulaires.

L'État s'engage **en faveur d'achats plus responsables**

MESURE 9

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les évènements qu'il organise ».

Actions déjà mises en œuvre

En administration centrale, le marché de restauration collective prévoit la non-utilisation de plastique à usage unique (hors contexte de crise sanitaire).

Il s'agissait de clauses environnementales incluses dans le marché de restauration collective élaboré par la Délégation pour la politique sociale en lien avec la direction des immeubles et de la logistique. Ces mêmes clauses prévoient de surcroît l'achat de produits dont les emballages se recyclent ou sont biodégradables et l'achat de denrées sans suremballage.

Pour les agents qui achèteraient des bouteilles en plastique à la cafétéria (eau, sodas, etc.), le Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve sont équipés de machines « Canibal », qui permettent la valorisation de ces plastiques.

Par ailleurs, le MEAE a diminué de 91,87 % ses achats de gobelets plastiques depuis 2015 (passant de 209 000 à 17 000). L'administration a acheté des écogobelets pour les agents. Les gobelets restants (désormais en carton biodégradable) résultent d'achats pour le centre de santé (qui accueille beaucoup de public extérieur) à Convention, pour les prestataires et pour les services recevant beaucoup de visiteurs.

Enfin, les évènements et conférences sont également zéro plastique à usage unique. Il s'agit là encore de clauses mises dans la prestation traiteur. À titre informatif, les postes sont évidemment incités à adopter les mêmes pratiques qu'en administration centrale.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE procédera à l'achat de nouveaux écogobelets pour ses agents en 2021. Le MEAE continuera de tendre vers le 0 gobelet.

Chiffres clés

19 postes diplomatiques et consulaires se sont manifestés pour indiquer à la direction des immeubles et de la logistique qu'ils avaient réduit, voire complètement supprimé, les gobelets en plastique pour les agents en 2020.

MESURE 10

« Dès janvier 2021, lors du renouvellement de ses marchés, l'État intègre dans ses appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (notamment sur les produits mentionnés dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée).

Afin d'accélérer cette transition, l'État rédigera des clauses types pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures de passation de marchés ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE inclut d'ores et déjà des clauses sociales et environnementales dans ses marchés, notamment dans son nouveau marché multitechnique multiservices (MTMS) qui entrera en vigueur le 1er novembre 2020.

Au total, 24 marchés actifs (7 marchés déjà notifiés antérieurement à 2019, dont l'arrivée à échéance courant 2019, plus les 17 nouveaux marchés notifiés) comportent une clause sociale.

Par ailleurs, à titre informatif dans le cadre du label AFNOR obtenu par le MEAE, des dispositions ont été introduites dans les marchés, notamment ceux supérieurs à 50 000 € HT et d'une durée d'au moins 3 ans. Ces clauses, qui ne peuvent être des critères de sélection, visent à sensibiliser les entreprises titulaires sur l'importance de promouvoir la parité femme/homme. 39 marchés ont été ainsi concernés en 2019.

Ces chiffres n'incluent ni les conventions UGAP comprenant des clauses sociales ou environnementales auxquelles le ministère est rattaché ni les accords-cadres interministériels pour lesquels il n'y a pas de subséquent.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE appliquera ces clauses types publiées par l'État pour les inclure dans les futurs appels d'offres.

Chiffres clés

En 2019, 25 % des marchés notifiés comportaient des clauses sociales (17 nouveaux marchés) et 35 % des marchés notifiés comportaient des clauses environnementales (22 marchés).

MESURE 11

« À partir de mars 2020, l'État s'engage à utiliser systématiquement, dès lors qu'il est disponible, le papier bureautique recyclé. À défaut, il ne peut utiliser que du papier intégralement issu de forêts gérées durablement ».

Actions déjà mises en œuvre

La commande de papier est centralisée pour l'ensemble des services, ce qui permet une réduction de la consommation et un basculement facilité vers le papier recyclé.

- 100 % des achats de papiers standards pour les sites franciliens sont du papier recyclé.
- 100 % des achats de papiers standards pour les sites nantais sont issus de forêts gérées durablement.

Avec le basculement des services nantais vers un approvisionnement en papier recyclé en 2021, plus de 80 % des achats papiers du ministère en administration centrale seront issus du recyclé ; les 20 % restant correspondent aux produits hors standard destinés à l'atelier de reprographie (dont les commandes se raréfient). Pour rappel, le MEAE a atteint largement l'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, qui était de 40 % de papier recyclé utilisé par les administrations au 1er janvier 2020.

Est constatée par ailleurs une baisse générale de l'utilisation du papier puisque chaque agent en administration centrale consommait 26,64 ramettes en 2009, contre 8,26 ramettes en 2019. Outre une communication orientée vers les écogestes, une des raisons est également la suppression de la moitié des imprimantes individuelles (2 875 unités en 2009 contre 1 436 en 2019).

Actions complémentaires à mener

Le MEAE poursuivra sa politique de réduction de la consommation de papier à travers des actions de communication et de sensibilisation des agents et l'affichage des écogestes à proximité des photocopieurs.

Les postes à l'étranger sont fortement incités à procéder à l'achat de papier recyclé lorsqu'il est disponible. À défaut, ils devront acheter du papier certifié. Les surcoûts éventuels (de moins en moins importants tant l'offre en papier recyclé s'est diversifiée) devront être compensés par une réduction de consommation permise par une meilleure sensibilisation et par la poursuite de la réduction du parc d'imprimantes individuelles, entre autres actions.

Chiffres clés

La consommation de papier a diminué de 67,52 % entre 2009 et 2019 en administration centrale.

L'État s'engage **pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement**

MESURE 12

« Lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020, l'État et ses établissements publics mettent en œuvre, en avance par rapport à l'échéance fixée par la loi, les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs services de restauration collective et dans leurs prestations de frais de bouche.

Ils affichent et suivent au moins une fois par an la part de ces produits dans les repas servis dans leurs restaurants collectifs. Ils favorisent la qualité et la diversité des apports protéiniques ».

Actions déjà mises en œuvre

Le ministère, via la délégation pour la politique sociale (DPS), a inclus diverses clauses spécifiques dans ses marchés de restauration collective afin d'intégrer une part croissante de produits issus de l'agriculture biologique. Ainsi, outre le signalement dans l'offre du restaurant par un logo spécifique des produits issus de l'agriculture biologique, le titulaire du marché doit également s'approvisionner de préférence auprès de fournisseurs ou producteurs locaux. 40 % des achats alimentaires se doivent d'être durables (bio, locaux ou labels).

En 2019, la proportion de bio s'établit à 21,9 % pour les sites franciliens et à 10 % pour les sites nantais.

Actions complémentaires à mener

Le ministère s'est conformé à la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM). Cette loi prévoit qu'au plus tard le 1er janvier 2022 les restaurants collectifs devront s'approvisionner en produits de qualité et durables (au moins 50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique).

Le nouveau marché qui démarrera au 1er janvier 2021 prévoit d'atteindre ces objectifs pour les restaurants franciliens. En revanche, pour les restaurants nantais, si les objectifs restent ceux de la loi EGALIM, il est difficile d'augmenter la part du bio à tarif égal.

Pour viser ces objectifs, il est prévu :

- De mettre en place un plan de progrès avec un seuil minimum de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dès le démarrage du marché.
- De déployer les produits dits durables de manière homogène sur l'ensemble des kiosques.

- De décompter les produits dits durables en valeur d'achats sur les achats destinés aux selfs (hors cafétéria et prestations annexes).
- De ne pas distinguer les plateaux standards et les plateaux durables, et donc de facturer les produits dits durables au même prix que les produits conventionnels.

Chiffres clés

La part de produits bio est passée de 3 % en 2012 à 21,9 % en 2019 (hausse de 18 points) sur les sites franciliens et de 6 % à 10 % aux mêmes dates sur les sites nantais.

L'État s'engage **pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics**

MESURE 13

« L'État s'engage, au cours de l'année 2020, à déployer un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable de son parc immobilier et d'optimiser sa facture énergétique, et à publier en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant la surface et le type d'énergie pour son chauffage ».

Actions déjà mises en œuvre

Le ministère a engagé une campagne d'audits énergétiques ayant pour objectif de disposer d'éléments précis sur les consommations d'énergies et de mener une réflexion sur une stratégie énergétique. Réalisé et finalisé sur le site du Quai d'Orsay, ceux des autres sites franciliens sont en cours avec une remise des rapports programmée en février 2021. L'audit du site nantais a été réalisé au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, le nouveau marché de maintenance multitechnique multiservices octroyé à l'entreprise ENGIE met l'accent sur la recherche d'économie d'énergie et, à ce titre, le ministère bénéficiera d'un « energy manager ».

Actions complémentaires à mener

Les objectifs de cette mesure sont à mettre en parallèle avec la mise en œuvre du décret tertiaire, dont le plan d'action au MEAE consiste à :

- établir l'état initial, au travers notamment du suivi Deepki et des audits, à l'échéance fixée au 1er janvier 2021 ;
- fiabiliser le plan de comptage pour avoir un suivi fin permettant d'engager des actions concrètes ;
- adopter une stratégie de maintenance tournée vers les économies d'énergie.

Pour ce faire, la direction des immeubles et de la logistique (DIL) va organiser :

- un comité de pilotage « décret tertiaire » avec ses composantes techniques, budgétaires et domaniales ;
- des comités techniques par site, regroupant les prestataires multitechniques, les services gestionnaires de la DIL et les chefs de projets immobiliers.

La DIL continuera de demander aux postes à l'étranger de recenser leurs consommations énergétiques. Les prochains projets « Ambassades vertes » mettront un accent particulier sur des projets d'économies d'énergie.

Chiffres clés

Le MEAE a réduit de 7,31 % sa consommation d'énergie (électricité et gaz) et de 55,61 % sa consommation de chauffage entre 2011 et 2018.

MESURE 14

« L'État s'engage à interdire dès mars 2020, pour ses bâtiments, l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières, et à supprimer intégralement les chaudières au fioul dans son parc immobilier d'ici 2029, hors ministères de l'Intérieur et des Armées qui disposeront d'un délai supplémentaire compte tenu de la spécificité de leur parc immobilier ».

Actions déjà mises en œuvre

Deux chaudières au fioul restent dans le périmètre du MEAE en France : une sur le site de la Représentation permanente auprès de l'OCDE (PAR-OCDE), dont l'état est jugé non satisfaisant, et une au Château de La Celle-Saint-Cloud (installée en 2004).

Le MEAE étudiera la possibilité de remplacer les chaudières au fioul par une chaudière à gaz sur le site PAR-OCDE et de passer à un poêle à granules sur le site de La Celle-Saint-Cloud.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE intégrera dans sa programmation pluriannuelle de gros entretiens de renouvellement, le remplacement des chaudières à fioul d'ici 2029.

Une chaudière à gaz pourrait remplacer la chaudière à fioul sur le site de PAR-OCDE et un poêle à granules est envisagé sur le site de La Celle-Saint Cloud.

MESURE 15

« Dans le cadre du Grand plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe les objectifs ambitieux de réduction de 2/3 de la facture énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers prévue en 2022 ».

Le MEAE n'est pas concerné par cet indicateur.

MESURE 16

« L'État lance, à partir de mars 2020, un programme d'actions sur ses immeubles doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et ouvert aux innovations, pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie (dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc.), en visant une massification d'ici 2022 ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives permettant de réduire les consommations d'énergie.

Le MEAE a présenté 20 opérations pour la première édition de l'appel à projets « Financement d'actions d'économies d'énergie à gains rapides dans les bâtiments de l'État ». Au total, ce sont 10 projets qui ont été retenus (5 sur les sites franciliens et 5 sur les sites nantais). Ces projets concernent des isolations de réseaux de chaleur, le remplacement d'éclairage énergivore et vétuste par des éclairages LED avec détection de présence, l'installation de robinets thermostatiques, le bridage de radiateurs, l'équilibrage de réseaux de chauffage, etc.

Dans le cadre du plan de relance, le MEAE a déposé 5 projets concernant différents sites du ministère (Quai d'Orsay, Convention et PAR-OCDE pour les sites franciliens et deux bâtiments sur les sites nantais) et 1 l'opérateur Business France. Ces projets sont d'une part des actions à gain énergétique rapide pour un montant de 4,1 M€ TTC et d'autre part une opération préalable à une densification de site pour un montant de 1,2 M€ TTC. Le gain énergétique de ces opérations s'élèverait à environ 3 millions de KWH/an. Si ces projets ne sont pas retenus, ils seront prévus dans le cadre de la programmation 2021 du MEAE.

Actions complémentaires à mener

Les préconisations d'opérations contenues dans les rapports finaux des diagnostics de performance énergétique (cf. *supra*, Mesure 13) pourraient être proposées dans le cadre d'un nouvel appel à projets si elles rentrent dans le cadre défini dans le cahier des charges le cas échéant.

MESURE 17

« L'État lance, d'ici juillet 2020, une campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique pour l'ensemble de l'administration de l'État et de ses opérateurs, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE a d'ores et déjà bien intégré cet objectif dans sa politique de ressources humaines. La DIL est régulièrement sollicitée par la DRH du MEAE pour effectuer des formations à l'écoresponsabilité :

- aux nouveaux agents (de catégorie A, B et C),
- aux agents contractuels,
- aux agents de retour de poste,
- aux antennes immobilières à l'étranger,
- aux chefs de secrétariat général d'ambassade et leurs adjoints,
- aux nouveaux n° 2,
- aux conjoints et partenaires de chef de poste,
- aux agents participants au séminaire « conduite du changement »,
- dans le cadre de la semaine des Ambassadeurs.

À proximité des photocopieurs ou des principaux lieux de passage, est accrochée une affichette présentant les principaux écogestes à réaliser par les agents.

De plus, le savoir-faire en la matière du MEAE « s'exporte ». La DIL a ainsi réalisé des présentations sur les sujets environnementaux (Administration exemplaire, désormais - Services publics écoresponsables (SPE) - et - Ambassade verte –) devant le Département d'État aux États-Unis, auprès des autorités marocaines à Rabat, au ministère des Affaires étrangères tchèque, au ministère des Affaires étrangères néerlandais, au ministère des Affaires étrangères danois, à l'occasion de deux réunions de haut niveau au SEAE, etc. Cette direction est également sollicitée par les ambassades étrangères à Paris afin de faire des présentations des réalisations du MEAE (Finlande, Autriche, Mexique, Canada, Pays-Bas, Japon, etc.).

Par ailleurs, les différentes semaines européennes thématiques (semaine européenne de réduction des déchets, semaine européenne du développement durable, semaine européenne de la mobilité) sont autant d'occasions pour la direction de présenter ses actions et de sensibiliser les agents à travers divers ateliers thématiques ludiques.

Actions complémentaires à mener

La DRH et la DIL logistique organiseront, sur l'année, un plan de formations dédiées à l'écoresponsabilité et à la sensibilisation des agents. Il conviendra de s'assurer que l'ensemble des agents a pu bénéficier d'une telle formation. Des modules en ligne pourraient être également envisagés.

L'État s'engage **pour la réduction des produits phyto-pharmaceutiques**

MESURE 18

« À compter de juillet 2020, l'État n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE a mis en œuvre une gestion différenciée avec :

- une meilleure maîtrise de la consommation d'eau à travers un système d'arrosage intelligent,
- une sélection de plantes nécessitant un moindre apport de produits phytosanitaires,
- une végétalisation systématique des espaces non bâtis.

À titre indicatif, le site du château de La Celle-Saint-Cloud constitue un domaine privilégié de mise en œuvre d'initiatives vertes :

- un potager en permaculture créé en collaboration avec la ferme du Bec Hellouin, alimentant les cuisines de l'Hôtel du ministre ;
- un poulailler avec poules pondeuses et canards, contribuant à la lutte contre les parasites et à l'aération de la terre ;
- 25 ruches favorisant la pollinisation et permettant la production de miel ont été installées sur le site du château, en partenariat avec un apiculteur de La Celle-Saint-Cloud (le même ayant placé les ruches au Quai d'Orsay) ;
- l'écopâturage avec des moutons permettant ainsi l'utilisation d'un moyen respectueux de l'environnement pour un espace vert difficile d'accès aux engins mécaniques.

Actions complémentaires à mener

Une gestion écoresponsable comprend a minima l'absence d'utilisation de tout pesticide dans les espaces verts, impliquant que seuls les produits autorisés en agriculture biologique sont utilisés pour l'entretien des espaces verts.

Le lot marché d'entretien et aménagement des espaces verts a été attribué à un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT), ce qui permet d'ajouter une dimension sociale à ce marché contenant bien entendu des clauses environnementales (utilisation de produits homologués, communication des fiches techniques, interdiction du sulfate de fer, etc.).

Cette interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques étant inscrite dans le marché, le titulaire doit s'y conformer ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

Chiffres clés

4 ruches sont installées dans les jardins de l'Hôtel du ministre au Quai d'Orsay depuis 2018.

L'État s'engage **pour l'économie circulaire et le numérique responsable**

MESURE 19

« L'État met en place une plate-forme permettant à ses services de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont il n'a plus l'usage et s'engage, dès juillet 2020, à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage ».

Actions déjà mises en œuvre

Des opérations ponctuelles de collecte et de valorisation de mobilier sont mises en œuvre en lien avec l'association Valdelia. Ces opérations seront désormais systématisées, étant une clause du nouveau marché multiservice et multitechnique entrant en vigueur au 1er novembre.

S'agissant du matériel informatique, le MEAE pratique depuis plusieurs années la cession à titre gratuit des matériels arrivés en fin de vie administrative à des écoles ou des associations.

Dans les postes diplomatiques et consulaires, la pratique est plus courante et facilitée par la souplesse des appareils législatifs notamment s'agissant des dons de matériels informatiques à des écoles ou des ONG.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE, dans la perspective de la mise en place de cette plateforme, se conformera aux exigences de la circulaire. Cette administration quantifiera les biens donnés et communiquera le détail dans le cadre de la remise des rapports annuels.

MESURE 20

« L'État développe d'ici juillet 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, qui comprendra notamment une démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques et l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés ».

Actions déjà mises en œuvre

La direction du numérique (DNUM) a créé une rubrique concernant l'informatique verte sur l'intranet du ministère. Cette rubrique met en avant les bonnes pratiques en administration centrale et dans certains postes. Elle met l'accent sur les écogestes que les agents doivent s'approprier.

Ces écogestes sont également repris dans le cadre des formations proposées par la DIL (*cf. supra* Mesure 17).

Par ailleurs, le MEAE a mis en place depuis plusieurs années le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes.

Le MEAE a par ailleurs réduit au minimum les imprimantes individuelles, réservées désormais aux personnes à mobilité réduite (*cf.* supra Mesure 11).

Actions complémentaires à mener

Le MEAE actualisera les données de la page « informatique verte » sur son intranet et publiera régulièrement des astuces permettant aux agents de réduire leur impact numérique carbone.

Chiffres clés

Le MEAE a diminué de 63,59 % son parc d'imprimantes individuelles entre 2007 et 2019 (2 875 unités en 2009 contre 1 436 en 2019).

Annexes

Les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Aide au développement

- Agence française de développement (AFD) 35
- CFI, agence française de développement médias 44
- Expertise France 50
- France Volontaires 55
- Centre international de recherche agricole pour le développement (CIRAD) 59
- Institut de recherche et de développement (IRD) 66
- Atout France 74
- Business France 79

Culture, éducation, francophonie

- Institut français 87
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) 92
- Campus France 96
- France Médias Monde 102

Direction de la stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles
Cellule Redevabilité, Responsabilité sociétale, Transparence (SPC/SPR/RRT)
Affaire suivie par Juliette Van Wassenhove

L'écoresponsabilité, un engagement fort et incarné au sein de la responsabilité sociétale du groupe AFD

La politique de responsabilité sociétale du groupe AFD accompagne la mise en œuvre du mandat donné au Groupe par l'État, traduit dans notre plan d'orientation stratégique par l'ambition d'être une agence de développement « 100 % Accord de Paris » et « 100 % lien social ». Elle se veut être pour le Groupe un vecteur d'exemplarité, qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.

La politique RSO 2018-2022 couvre l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait aux projets qu'il finance ou à son fonctionnement interne. La politique s'articule ainsi autour de 6 axes d'engagement :

- Engagement 1 : Intégrer les enjeux de développement durable dans les interventions.
- Engagement 2 : Approfondir la gouvernance et l'appropriation de la démarche RSO.
- Engagement 3 : Promouvoir la transparence et le dialogue avec les parties prenantes.
- Engagement 4 : Promouvoir l'éthique professionnelle et viser l'exemplarité financière.
- Engagement 5 : Opérer une gestion socialement responsable et équitable des personnels.
- Engagement 6 : Maîtriser l'empreinte environnementale et sociétale directe.

Les enjeux d'écoresponsabilité sont notamment couverts par l'engagement 6 de notre politique. Notre Groupe est très fortement engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de maîtrise de son empreinte environnementale et sociétale directe. C'est, par ailleurs, un enjeu de cohérence auquel les collaborateurs sont de plus en plus attachés. C'est le cas au sein de l'Agence, mais aussi de PROPARCO, comme en témoigne l'association des salariés de PROPARCO **« Idées vertes »**, qui accompagne les services dans la conception de nouvelles mesures d'écoresponsabilité.

La responsabilité environnementale interne (REI) de l'Agence est pilotée au sein du Secrétariat général, qui abrite les principales divisions concernées (achats et commande publique, immobilier et logistique, systèmes informatiques) avec un rattachement direct de la fonction REI au Secrétaire général. Au sein de PROPARCO, ces enjeux sont traités par le département Accompagnement, communication, transformation, notamment par la Cellule Immobilier et Logistiques. Une fonction d'animation RSO Groupe est abritée au sein du département de la Stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles de l'AFD afin de faciliter le pilotage transverse de la politique de responsabilité sociétale, de nourrir la performance extra-financière du Groupe et d'en rapporter les résultats.

Mise en œuvre et perspectives

Le groupe AFD poursuit son action en matière de **réduction de l'empreinte environnementale directe**, en visant une meilleure efficacité énergétique, des pratiques de déplacement professionnel plus responsables, et en encourageant les mobilités alternatives, ainsi que décrit dans le présent bilan ; il compense par ailleurs intégralement son empreinte carbone résiduelle sur les trois scopes depuis 2013, par le soutien à des projets labélisés Gold Standard, qui contribuent également à la réalisation d'un ou plusieurs ODD. Le Groupe renforce en 2020 sa fonction Achats par une nouvelle politique, en vue d'optimiser son empreinte à travers ses chaînes de valeur, tandis qu'un plan d'action autour du « numérique responsable » est développé. La sensibilisation des collaborateurs aux pratiques écoresponsables, engagée depuis plusieurs années autour des temps forts de mobilisation nationaux ou européens, se poursuit tout en s'adaptant aux contraintes imposées par la situation sanitaire (ateliers de sensibilisation digitalisés dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, par exemple). Les équipements dont sont dotés les locaux (en propriété et en location) de l'AFD et de sa filiale PROPARCO répondent également à cette préoccupation d'écoresponsabilité : espaces de stationnement pour les vélos, système de gestion de tri, détecteurs de présence, ampoules basse consommation, etc.

Dès l'année 2020, le Groupe accélère sur les chantiers concernés par l'écoresponsabilité à travers le déploiement de son **projet d'entreprise**, qui organise les lignes de transformation prioritaires du Groupe et bénéficie d'un portage et de ressources renforcés. L'un de ses programmes, baptisé **« Programme Cohérence »**, rassemble les chantiers visant à faire progresser le Groupe afin qu'il devienne **un modèle de référence en matière de bien-être au travail, d'inclusion et de responsabilité sociétale et environnementale**, au premier titre desquels la politique Achats responsables renouvelée et la mise en œuvre d'une trajectoire bas-carbone interne. Enfin, le futur siège du groupe AFD, proche de la Gare d'Austerlitz, est conçu pour incarner cette dynamique d'exemplarité en termes de gestion de l'empreinte (labels HQE, BREEAM, Grenelle Environnement, Plan Climat Energie de Paris, Osmoz & Wired Score, pour ne citer que certains labels). Intégrant 3 000 m^2 dédiés à l'agriculture urbaine et à la biodiversité, doté d'une ferme photovoltaïque en toiture qui devrait assurer 50 % des besoins électriques des bureaux, de 1 000 places de stationnement pour les vélos et construit en partie à partir de matériaux biosourcés, **le bâtiment se distinguera par une empreinte carbone réduite et de hautes performances environnementales**.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Sur les 3 derniers mois de 2019, une prime « mobilité durable » de 125 € a été versée aux agents du siège qui prenaient le vélo pour les trajets domicile-travail (uniquement ceux ne disposant pas de passe Navigo). Présentation en CSE du dispositif en avril 2020 avec un dispositif d'un montant de 400 €. Dispositif mis en arrêt suite au décret d'application spécifique au secteur public et entreprises publiques en mai 2020, plafonnant le Forfait Mobilité Durable à 200 €. Nouveau dispositif en cours de validation par la Direction Générale.
Chiffres clés	2019 : 35 agents concernés (dispositif test).

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le diagnostic réalisé lors du Plan de Mobilité 2017 a mis en évidence que 3 % seulement des agents du siège utilisent leur voiture pour les déplacements domicile-travail. Le plan d'action s'est donc focalisé sur les mesures visant à faciliter les mobilités douces, au regard des 15 % de cyclistes recensés.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions complémentaires à mener	Réflexion à mener sur des pistes possibles dans le cadre du partenariat du Quartier des Deux Rives (implantation du futur siège du Groupe).

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	11 bornes de recharge sont disponibles sur les sites parisiens : 5 ont été installées dans les bâtiments en propriété (Barthes et Mistral), 6 sont accessibles à Vivacity (site en location).
Chiffres clés	11 bornes de recharge pour véhicules électriques.
Actions complémentaires à mener	Avoir un échange avec le bailleur de PROPARCO sur ce sujet.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Concernant le renouvellement du véhicule mis à la disposition du Directeur Général, la décision a été prise d'opter pour la location longue durée d'un véhicule hybride ou électrique. La mise en concurrence lancée doit déboucher sur l'attribution du marché avant fin 2020.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'AFD a installé des places de stationnement pour vélos dans les sites parisiens dont elle est propriétaire (Barthes et Mistral) : 80 places supplémentaires aménagées en 2019. Les sites en location (Vivacity, Art&Co) mettent également à disposition des agents AFD des places de parking à vélo, communes à l'ensemble des occupants. Cette action en faveur des déplacements à vélo est complétée par des actions de communication et l'organisation d'animations au siège : ateliers d'entretien / réparation et de marquage, atelier de sécurité (actions menées chaque année depuis 3 ans) PROPARCO : les agents disposent d'un espace de stationnement de vélos gratuit situé dans le parking souterrain des locaux. PROPARCO a demandé en 2020 au bailleur de disposer d'un nouvel espace de stationnement sécurisé (demande en cours de traitement).
Chiffres clés	- Barthes : 188 places - Mistral : 52 places - Vivacity : 95 places -Art & Co : 20 places - 4 ateliers de réparation / entretien par an - 1 atelier sécurité / an
Actions complémentaires à mener	Actions de sensibilisation et d'accompagnements reconduites chaque année.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le groupe AFD mesure depuis 2006 son empreinte environnementale interne, et procède à la compensation de ses émissions résiduelles de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), dès 2007 au périmètre du siège et depuis 2013 à celui du Groupe. 100 % neutre carbone, par le soutien aux projets labellisés Gold Standard, présentant d'importants cobénéfices environnementaux et sociaux, l'AFD renforce son action de lutte contre le changement climatique dans ses zones d'intervention. L'AFD est engagée dans une démarche volontariste de réduction des émissions liées aux déplacements professionnels, par la diminution du budget alloué aux missions et la généralisation de solutions de « communication unifiée » (visio/audio-conférences) comme solution alternative aux missions.
Chiffres clés	100 % neutre carbone. La part des émissions de GES liées aux déplacements dans le bilan carbone global est passée de 54 % en 2018 à 50 % en 2019.
Actions complémentaires à mener	Lancement du développement d'un outil de pilotage des émissions de GES liées aux déplacements professionnels. L'AFD se fixe l'objectif de réduire de 25 % le budget des missions en 2021.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'AFD dispose depuis 2010 d'un dispositif de visioconférence installé dans ses implantations au siège et dans son réseau d'agences. Elle a procédé récemment au renforcement de capacité des lignes télécom des agences pour lesquelles la visioconférence était plus difficile. Les outils Lync / Skype Entreprise ont été déployés sur l'ensemble des postes de travail des agents (siège et réseau) pour leur permettre de mener des audio et visioconférences. D'autres outils de communication à distance ont été utilisés pour des ateliers collaboratifs, des formations, des webinaires.
Chiffres clés	100 % des PC du Groupe AFD peuvent communiquer par visioconférence. 12 000 conférences Skype par jour (audio, vidéo, et chat) pendant la période de confinement. La semaine estivale 2020 des Directeurs régionaux du réseau AFD s'est tenue entièrement à distance, évitant le déplacement des 17 directeurs au siège parisien.
Actions complémentaires à mener	Un projet est en cours à la DSI pour renouveler les matériels de visioconférence des grandes salles de réunion, et installer des matériels mobiles pour les salles de taille moyenne.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'AFD a procédé à la suppression de l'usage des gobelets plastiques, avec la distribution de bouteilles en verre et de mugs. Proparco a cessé d'acheter des gobelets en plastique pour ses agents et a distribué fin 2019 des tasses en céramique et des gourdes en plastique recyclé à usage multiple. Ces mesures ont été accompagnées d'actions de sensibilisation du personnel (fourniture d'un kit contenant du produit vaisselle et une éponge pour inciter les agents à mettre fin à l'utilisation d'ustensile à usage unique). Un contrat de distribution de plats cuisinés en circuit court, avec packaging recyclable en verre a été mis en place sur 2 sites parisiens.
Actions complémentaires à mener	Le tri des 5 flux est à l'étude sur les sites parisiens.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Chaque consultation de l'AFD inclut une annexe RSO qui décrit les engagements de l'AFD et du candidat. Les clauses et critères de sélection sont définis lors de chaque consultation, pour être en lien avec l'objet du marché (contrainte de la commande publique).
Actions complémentaires à mener	L'AFD souhaite développer des relations collaboratives durables avec ses fournisseurs, les impliquer dans ses démarches environnementales et sociales et mettre en place un pilotage différencié selon la typologie d'achat.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Groupe AFD : La mise en concurrence de 2019 a intégré un haut niveau de respect des normes environnementales : spécification technique de papier issu de forêts gérées durablement et critères d'attribution du marché pour sélectionner des candidats disposant d'une démarche de fonctionnement global respectueux de l'environnement.
Chiffres clés	Baisse de 30 % de la consommation de papier par la numérisation des supports du Conseil d'Administration de l'AFD.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	AFD : L'engagement actuel du prestataire de restauration du siège est de fournir 70 % de produits issus des filières durables dont 50 % issus de l'agriculture biologique. L'évolution attendue pour l'année suivante est de parvenir à 80 % issus des filières durables dont 70 % issus de l'agriculture biologique. AFD : Il est procédé au tri sélectif et au tri des déchets alimentaires pour mise en circuit de tri-méthanisation. AFD : Les indicateurs concernant les produits DD/bio donnent lieu à un suivi mensuel par la Commission Restauration du CSE. PROPARCO : La prestation de Sogeres, gérant le restaurant d'entreprise, comprend systématiquement un repas complet bio à chaque service et informe les consommateurs de la qualité et de la provenance des produits.
Chiffres clés	70 % de produits issus des filières durables dont 50 % issus de l'agriculture biologique pour le service Restauration du siège.
Actions complémentaires à mener	L'AFD s'est impliquée dans la promotion des circuits courts, avec la présence d'une AMAP dans les locaux du siège une fois par semaine.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'AFD s'est dotée depuis 2010 d'un système de gestion technique du bâtiment pour son siège (suivi de la performance environnementale) et a engagé des plans d'actions successifs visant la diminution des consommations électrique, de froid et de vapeur (cf. chiffres 2016-2017). AFD : Les locaux de bureaux sont en réglage automatique (extinction programmée). AFD : Des générateurs photovoltaïques ont été installés sur le site de Barthes (18 138 kWh en 2016). L'AFD procède à des achats d'électricité verte auprès d'Engie pour les sites en propriété depuis 2018. AFD : Un audit énergétique a été mené en 2019 pour identifier les pistes d'amélioration des consommations et les travaux correspondant ont été mis en œuvre en 2020. PROPARCO : détecteur de présence dans les bureaux et système d'aération à trois niveaux de vitesse permettant de réduire la consommation énergétique (éclairage et système de chauffage/refroidissement).
Chiffres clés	Baisse de 23 % de la consommation électrique entre 2016 et 2017.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

AFD : Non concerné PROPARCO : Locataire des locaux

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Chiffres clés	Baisse de 23 % de la consommation électrique du siège entre 2016 et 2017.
Actions complémentaires à mener	Le futur siège parisien du groupe AFD (prévu pour 2025) sera en autoconsommation partielle grâce à une ferme photovoltaïque (3 000 m^2 de panneaux photovoltaïques). Le bâtiment sera construit selon les dernières normes Paris Plan Climat et environnementales (HQE, BREEAM, etc.), et le chantier conduit selon une charte de respect des normes environnementales.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des actions ont été menées à Barthes et au Mistral, comme le passage en lumière LED (1 600 points lumineux). Les sites parisiens en location respectent les dernières normes environnementales (HQE, BREEAM, etc.). Concernant le réseau d'agences DOM, des actions ont déjà été réalisées dans certaines géographies (ex : logements de direction de l'Agence de Martinique certifiés NF Environnement - HQE, ...).
Chiffres clés	Passage en lumière LED : 1 600 points lumineux.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	La sensibilisation des personnels de l'AFD s'articule tout au long de l'année avec de multiples initiatives ponctuelles : « Cafés Climat » au siège et dans le réseau, animation d'une communauté dans le réseau social d'entreprise, enquêtes auprès des agents (déplacements, alignement interne sur l'Accord de Paris,…). et de 3 temps forts : Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne de la Mobilité, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, avec l'organisation d'ateliers et animations (autoréparation et marquage de vélos, sensibilisation à l'impact environnemental, challenge « rien ne se perd, tout se récupère », mobilité et handicap, *clean-up day*,…). PROPARCO : affichage concernant les gestes d'économie d'énergie dans les salles de réunion et actions de sensibilisation avec l'appui de l'association du personnel « idées vertes ».
Chiffres clés	en 2019 : SEDD : 4 ateliers SEM : 3 ateliers SERD : 5 ateliers
Actions complémentaires à mener	Actions de sensibilisation reconduites chaque année lors des semaines thématiques.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Actions déjà mises en œuvre	La mesure est effective au siège pour le ménage courant et l'entretien des plantes.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'AFD a mis en place un processus de cession des matériels informatiques qui n'ont pas de problèmes de fonctionnement à des associations et acteurs de l'économie solidaire. Un système similaire est en place pour la cession de mobilier et fournitures de bureau à des associations de quartier et organisations du voisinage (commissariat, garderie, etc.) ou leur mise dans un circuit de recyclage. PROPARCO a mis en place un système de recyclage : relève mensuelle de 5 bacs (marc de café, bouteilles plastiques, canettes en aluminium, piles et ampoules), ainsi que le recyclage du papier (containers dédiés au papier). PROPARCO met à disposition de son personnel des machines à café, alimentées exclusivement par du café équitable et bientôt bio. Enfin le mobilier acheté en 2019 pour l'aménagement d'une extension des locaux provient de forêts gérées durablement (critère de sélection figurant dans l'appel d'offres pour ce marché).
Chiffres clés	91 PC cédés à des associations en 2019.
Actions complémentaires à mener	PROPARCO : Il est prévu de donner le mobilier réformé à l'association Emmaüs.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Groupe AFD : L'achat des nouveaux matériels intègre le critère de consommation électrique (remplacement des baies de stockage par des matériels moins émissifs, choix du nouveau modèle de PC). Le projet Green Copy a conduit à la mise en place d'imprimantes multifonctions mutualisées avec paramétrage par défaut (N/B, recto/verso) et a permis la suppression des imprimantes personnelles. La mise en place d'outils de signature électronique a contribué à l'évitement d'un volume d'impression papier significatif, de même que la poursuite de la dématérialisation de plusieurs processus internes (commandes / factures, documentation du Conseil d'Administration). Le projet Smartphone a intégré une solution de BYOD permettant aux agents d'avoir accès au SI de l'AFD depuis leurs matériels personnels, sans nécessiter l'acquisition de nouveaux smartphones professionnels (806 agents).
Chiffres clés	Diminution de 23 % en un an de la consommation électrique du datacenter. Baisse de 30 % de la consommation de papier par la numérisation des supports du Conseil d'Administration. 2819 notes validées via le parapheur électronique en un an. 806 agents connectés au SI via smartphones personnels en BYOD.
Actions complémentaires à mener	Le prochain Plan d'Orientation Stratégique Informatique de l'AFD (2021) intégrera le renforcement de la démarche Green IT.

Direction administration, finances et ressources
Affaire suive par Laure Comolli
Directrice

Mis en place à CFI

- Forfait mobilité de 400 € prévu dans le nouvel accord d'entreprise
- Impressions avec code qui permettent de supprimer sur l'imprimante les impressions non utiles
- Places réservées aux vélos
- Les réunions à distance en visio ou par téléphone deviennent la norme dans le contexte actuel
- Une réunion in situ est maintenant toujours doublée d'un dispositif de suivi à distance.
- Révision de la politique voyages qui tiendra compte du bilan carbone de chacun des déplacements
- Mesure de recyclage du papier jeté
- Suppression des gobelets plastique
- Sacs plastiques des poubelles à papier individuelles non systématiquement changés
- Éclairage dans les espaces collectifs qui s'éteint automatiquement
- Essuie-mains en tissu, non en papier

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Forfait prévu dans le nouvel accord d'entreprise de CFI. Extraits : En remplacement de la « prime transport », dans l'optique de favoriser les transports dits « à mobilité douce », CFI met en place le forfait « mobilités durables » créé par la Loi d'orientation des mobilités et dont le décret est paru le 9 mai 2020 (Décret 2020-541) dans la limite globale de 400 € par salarié et par an. La direction précise que la prise en charge du forfait « mobilités durables » est cumulable avec la prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics. Toutefois, l'avantage résultant de ces deux prises en charge ne peut pas dépasser 400 € par an ou le montant de la prise en charge des transports en commun si elle excède déjà ce montant (CGI art. 81, 19° ter b).
Chiffres clés	Forfait mobilité durable rehaussé à 400 €
Actions complémentaires à mener	Nouvel accord entrant en vigueur le 01/01/2021

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le covoiturage a été encouragé entre collègues de CFI lors des grèves fin 2019 et avant le confinement de mars 2020.
Chiffres clés	Environ 5 personnes en ont bénéficié.
Actions complémentaires à mener	Sur le long terme des initiatives pérennes pourront être proposées aux salariés de CFI pour un covoiturage entre collègues. Un dispositif élargi pourrait être étudié en collaboration avec le groupe FMM, voire aux entreprises à proximité, via un site dédié.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Il ne s'agit pas de logiciel à CFI mais d'initiatives de mises en relation one to one.
Chiffres clés	Environ 5 personnes en ont bénéficié.
Actions complémentaires à mener	Pouvoir bénéficier du logiciel proposé aux administrations. Un opérateur devrait pouvoir étendre ce logiciel dans une zone géographique qui l'environne à des entreprises privées

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	CFI dispose de prises électriques dans ses parkings à destination des véhicules électriques.
Chiffres clés	Une petite dizaine de branchements proposés
Actions complémentaires à mener	Référencer les besoins au niveau du groupe et adapter le nombre de branchements possibles et leur puissance.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant, pas de véhicule de fonction.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	CFI dispose d'espaces dédiés aux vélos dans le parking général pour voitures.
Chiffres clés	Une trentaine de vélos concernés.
Actions complémentaires à mener	Agrandir cet espace. Proposer des accroches plus nombreuses pour les vélos. Proposer un service local de petites réparations. Service qui détache les vélos inutilisés et oubliés sur place. Exiger un nom via une étiquette par vélo (comme un badge) ?

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui impliquent des trajets longs et en avion.
Chiffres clés	Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2019 : 14,6 K de kg Carbone Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2018 : 19,3 K de kg Carbone
Actions complémentaires à mener	Une politique voyage qui doit tenir compte des indications par voyage du bilan carbone et favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz. Un choix d'agence de voyages qui indique pour chaque voyage le taux d'émission

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	La période de confinement et de la pratique du télétravail généralisé a largement favorisé les visio conférence ou conf call.
Chiffres clés	Passage de 5 % de visioconférence à 100 % entre février 2020 et mai 2020. Aujourd'hui les quelques réunions in situ (5 %) sont la plupart du temps doublées par un dispositif à distance. 95 % des réunions se font en visio conférence ou par téléphone
Actions complémentaires à mener	Disposer d'outils adaptés tels que Teams, de chat en instantané, de matériel en salle de réunion systématiquement disponible pour les visio ou les appels.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Suppression des gobelets plastiques. Mug au logo de l'entreprise offert à chaque salarié. Gobelet en carton éventuellement pour les invités. Sacs plastiques des poubelles individuelles qui sont changés uniquement quand utile soit une fois par semaine max, voire moins.
Chiffres clés	500 gobelets par semaine en 2019 (2 gobelets/j/personne) à 0 en 2020.
Actions complémentaires à mener	Réflexion à mener sur les stylos ou les criteriums dont le contenant est en plastique. Favoriser les intercalaires en carton vs plastique.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Impression avec code ce qui permet de gérer et de supprimer les impressions jugées in fine non nécessaires. Papier à jeter mis à part et ramassé une fois par semaine pour le recyclage. Sèche main en tissu vs feuilles de papier. Privilégier la dématérialisation : changement de logiciel de paye en 2021, les bulletins de paye seront dématérialisés.
Actions complémentaires à mener	Impression avec code à généraliser. Introduire le choix du papier pour les impressions. 1er choix ou autre selon les besoins d'impressions. Généralisation de la dématérialisation.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Utilisation de papier recyclé pour les impressions.
Actions complémentaires à mener	Sur les photocopieurs : Pouvoir faire un choix selon la qualité du papier recyclé. Impressions qui ne nécessitent pas toujours un papier de 1re qualité.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux	Cf. RIE au niveau du groupe FMM.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Éclairage des espaces collectifs dans les bureaux qui s'éteint automatiquement au bout d'un certain temps.
Actions complémentaires à mener	Au-delà d'une certaine heure, tous les éclairages même des espaces individuels des bureaux devraient être éteints automatiquement, quitte à pouvoir les rallumer individuellement si besoin. Réfléchir avec le groupe à la manière d'optimiser la facture énergétique : éclairage, climatisation/chauffage. Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Néant.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui implique des trajets longs et en avion.
Chiffres clés	Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2019 : 14,6 K de kg Carbone. Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2018 : 19,3 K de kg Carbone.
Actions complémentaires à mener	Une politique voyage qui doit tenir compte des indications par voyage du bilan carbone et favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz. Un choix d'agence de voyages qui indique pour chaque voyage le taux d'émission.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Actions déjà mises en œuvre	Systèmes intégrés de chauffage/climatisation.
Actions complémentaires à mener	Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Lumière à éteindre dès qu'une pièce n'est plus utilisée. Éviter l'achat de bouteille plastique.
Actions complémentaires à mener	Ne plus proposer de bouteilles plastiques au restaurant d'entreprise. Dispositif qui reteint tous les éclairages à une certaine heure, avec possibilité de rallumage

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Néant

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Rachat possible par les salariés de matériel type ordinateur ou téléphone à leur valeur nette comptable quand il n'est plus utilisé.
Actions complémentaires à mener	Développer ce rachat à tout type de matériel : chaises, tables notamment, luminaires, imprimante…

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Non mis en place. Éteindre ordinateur et écran quand on quitte l'entreprise : non généralisé. Système de mise en veille automatique : non généralisé.
Actions complémentaires à mener	Achat de téléphones reconditionnés. Éteindre ordinateur et écran quand on quitte l'entreprise : obligatoire. Système de mise en veille automatique des ordinateurs : obligatoire.

Direction des fonctions transversales
Affaire suivie par Laurence Lajoinie

De par la nature même de ses activités et la présence d'un département Développement durable au sein de sa Direction des opérations, Expertise France est une agence particulièrement sensibilisée aux problématiques d'écoresponsabilité.

Dans cette dynamique, un chantier « Agence verte » a été lancé en mai 2016 à l'initiative de plusieurs salariés d'Expertise France auquel la direction générale a rapidement exprimé son appui.

L'Agence Verte est une initiative de collaborateurs d'Expertise France visant à promouvoir les comportements écoresponsables au sein de l'agence, à l'échelle individuelle et collective dont le bilan pluriannuel est joint au présent document.

Le changement à venir de siège social au cours du 1er semestre 2021 dans un immeuble certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good, sera également l'occasion de renouveler la sensibilisation des collaborateurs aux comportements écoresponsables tandis que le rapprochement avec l'AFD permettra de structurer la démarche RSE en cours d'élaboration.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Actions déjà mises en œuvre	Le forfait mobilité durable a fait l'objet d'un échange avec les représentants du CSE lors de la réunion du 23 juin 2020.
Actions complémentaires à mener	Une communication à destination des collaborateurs de l'agence sera réalisée d'ici fin 2020 pour clarifier les modalités de mise en œuvre du forfait mobilité durable et son articulation avec le Pass Navigo.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	La très grande majorité des collaborateurs d'Expertise France effectue leurs trajets domicile/travail en transports en commun et de plus en plus à vélo depuis la fin du confinement. Cet état de fait sera renforcé par l'absence de parking pour véhicules à moteur dans le futur siège social d'Expertise France. Un local est prévu pour accueillir environ 20 vélos (chiffre à parfaire). Quelle que soit la taille de ce local, la totalité des vélos des collaborateurs d'Expertise France, dont le nombre a crû rapidement depuis la fin du confinement, ne pourra y être stationnée. Par conséquent, des solutions complémentaires de stationnement sécurisées sont actuellement recherchées à proximité du futur siège (abris sécurisés de la Ville de Paris, stationnement dans les parkings souterrains pour véhicules à moteur…). L'organisation d'une offre de covoiturage ne paraît pas opportune à ce stade du fait, premièrement, du nombre limité de collaborateurs qui se rendent de façon quotidienne sur leur lieu de travail en véhicule personnel (environ une dizaine), deuxièmement, de leur localisation sur un des deux sites occupés par Expertise France (Vaugirard ou Balard) et, troisièmement, de leur provenance de zones géographiques différentes.
Chiffres clés	Environ 10 trajets quotidiens domicile-travail en voiture
Actions complémentaires à mener	Après l'emménagement dans le nouveau siège social, un recensement des collaborateurs d'Expertise France continuant à utiliser leur véhicule à moteur sera effectué pour évaluer l'opportunité de proposer une offre de covoiturage.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage » État des lieux	Les déplacements professionnels des collaborateurs d'Expertise France sont quasiment tous effectués en transports en commun ou à vélo
Actions complémentaires à mener	L'opportunité de proposer ce logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels sera à évaluer en fonction des caractéristiques proposées notamment au regard de l'offre de transport en commun existante en région parisienne.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux	Il n'est pas prévu d'installer des bornes électriques sur nos deux sites actuels ; le futur siège social d'Expertise France ne disposant pas d'un parking pour véhicules à moteur, aucune borne de recharge pour véhicule électrique ne sera installée

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux	Expertise France ne prévoit pas d'acquérir de véhicules de fonction ou de service

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux	À ce jour, les sites de Vaugirard et de Balard disposent de places de parking permettant d'accueillir des véhicules à moteur ainsi que des vélos.
Actions complémentaires à mener	Le futur siège social loué par Expertise France dans le cadre d'un contrat de prestation de services est en cours de réhabilitation. Cet immeuble n'est pas doté d'un parking pour véhicules à moteur. Un local est prévu pour accueillir environ 20 vélos (chiffre à parfaire). Quelle que soit la taille de ce local, la totalité des vélos des collaborateurs d'Expertise France, dont le nombre a crû rapidement depuis la fin du confinement, ne pourra y être stationnée. Par conséquent, des solutions complémentaires de stationnement sécurisées sont actuellement recherchées à proximité du futur siège (abris sécurisés de la Ville de Paris, stationnement dans les parkings souterrains de véhicules à moteur…).

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Dans le cadre de la réflexion avec l'Agence verte concernant la politique RSE d'Expertise France, le bilan carbone de l'agence et de sa diminution ou potentielle compensation ont été identifiées comme action prioritaire (cf. bilan Agence verte). Cette approche est également envisagée dans le cadre de la refonte de la politique voyages à l'occasion de l'appel d'offres du Groupe AFD en cours permettant de retenir un voyagiste commun à compter de fin 2021.
Actions complémentaires à mener	L'Agence verte avait prévu d'organiser un atelier en 2020 autour du bilan carbone pour permettre à chacun de mieux appréhender les conséquences du bilan carbone mais celui-ci a dû être reporté du fait des circonstances sanitaires.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

Actions déjà mises en œuvre	Avant le confinement, 2 salles de réunion étaient équipées avec une solution de visioconférence. Depuis la fin du confinement, 7 salles de réunion sont désormais équipées avec une solution de visioconférence.
Actions complémentaires à mener	Dans le nouveau siège social d'Expertise France, une attention particulière a été apportée au développement des solutions de visioconférence. À ce jour, il est prévu qu'une quinzaine de salles de réunion seront équipées avec une solution de visioconférence.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Actions déjà mises en œuvre	Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un message interne a été adressé pour appliquer immédiatement cette mesure. Le pôle Communication, le Département des moyens généraux et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont ainsi reçu la consigne de ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les évènements qu'Expertise France organise.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Actions complémentaires à mener	Les contrats types de marchés publics d'Expertise France intégreront dès janvier 2021 les clauses types que l'État proposera.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux	Le papier bureautique acheté par Expertise France est recyclé.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France ne dispose pas d'un service de restauration collective sur ses sites de Vaugirard et de Balard. Il n'en disposera pas non plus dans son futur siège social. Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le pôle Communication, et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont reçu la consigne de mettre en œuvre cette mesure pour les prestations de frais de bouche.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Actions complémentaires à mener	L'emménagement dans le nouveau siège social sera l'occasion de sensibiliser les collaborateurs concernant les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique (ex : respect des consignes de tri des déchets, réduction du nombre d'impressions…)

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Actions déjà mises en œuvre	Les espaces verts du site de Vaugirard sont entretenus sans l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Il en sera de même pour les espaces verts présents dans le nouveau siège social d'Expertise France.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

Actions déjà mises en œuvre	À l'occasion de son déménagement dans son nouveau siège social, Expertise France devra se séparer d'un volume important de mobilier de tout type (chaises, bureaux, armoires…). Le Département des moyens généraux a reçu la consigne d'utiliser en priorité la plateforme https://dons.encheres-domaine.gouv.fr/

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Actions déjà mises en œuvre	Dès la réception du courrier du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Département des systèmes d'information a été sensibilisé en vue de l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés en fonction de l'offre proposée par l'UGAP et/ou la DAE.
Actions complémentaires à mener	Une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux écogestes numériques pourrait être conjointement engagée avec l'Agence verte en 2021.

Délégation Générale – Mission RH
Affaire suivie par Brigitte ZAMBON

France Volontaires met en œuvre sa politique de responsabilité sociétale en tant qu'organisation au travers d'une approche fondée sur les cadres de références de la Norme Internationale ISO 26.000 (RSO) et le processus d'évaluation et de progrès proposé par le Label LUCIE.

Les actions déployées s'inscrivent dans le cadre de notre politique RSO et qualité de vie au travail (QVT) coconstruite à partir des besoins exprimés par les collaborateurs, et les partenaires sociaux.

Les actions en matière de mobilité durable sont en phase émergentes et devraient progressivement se développer pour inciter plus fortement les collaborateurs par exemple en matière de covoiturage et d'utilisation du vélo lorsque cela s'avère pertinent.

Concernant les réunions internes à l'international, le développement d'outils de visio conférence nous a permis de réduire significativement les coûts des déplacements. La crise sanitaire est venue renforcer cette tendance lourde.

En matière d'achats, l'utilisation de produits recyclables (papier, gobelets, couverts en bois…) a été très fortement encouragée.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'économie d'énergie et à l'adoption de pratiques écoresponsables au sein de l'entreprise permettant de réduire notre empreinte écologique.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Actions déjà mises en œuvre	Versement de l'indemnité kilométrique pour tout collaborateur qui se rend au bureau à vélo
Chiffres clés	1 seul cas concerné par la prise en charge (2 % de notre effectif) 2/3 autres salariés utilisent alternativement les transports en commun et leur vélo et ne peuvent pas bénéficier du cumul des indemnités.
Actions complémentaires à mener	Réflexion prévue en 2021 concernant l'indemnité versée à 11 salariés venant avec leur voiture

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux	Plusieurs cas de covoiturage entre collègues. Également un cas connu pour un salarié faisant du covoiturage occasionnellement avec un voisin.
Chiffres clés	4/5 cas concernés soit 10 % de notre effectif
Actions complémentaires à mener	Encouragement systématique au covoiturage. Relances par courriel.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions complémentaires à mener	Intérêt pour l'accès à un logiciel commun de covoiturage.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Néant.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Aucun véhicule de fonction ou de service.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux	Pas de possibilité d'avoir des places sécurisées dans les locaux occupés actuellement.
Actions complémentaires à mener	Il est prévu un stationnement sécurisé pour les vélos dans le cadre d'un projet de déménagement.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux	Les déplacements aériens sont peu fréquents pour le siège comme pour le terrain. Situation particulière pour les expatriés, pas d'autres possibilités que l'avion pour le retour une fois par an dans le pays d'origine.
Actions complémentaires à mener	Réduction des réunions au siège avec les responsables du terrain 2 à 3 fois par an et remplacement par des visioconférences.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

Actions déjà mises en œuvre	Depuis la mi-mars 2020 utilisation des moyens techniques d'audio et visioconférences.
Chiffres clés	En 2020 toutes nos réunions ont été réalisées à distance.
Actions complémentaires à mener	Sensibilisation et incitation des managers.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Actions déjà mises en œuvre	Achat de gobelets en cartons et de couverts en bois.
Chiffres clés	Achat de 1 020 gobelets en cartons en 2019.
Actions complémentaires à mener	Poursuivre auprès des salariés l'incitation à utiliser des verres et/ou tasses réutilisables.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Actions déjà mises en œuvre	Achat de ramettes de papier certifié "EU Ecolabel" FSC 100 %. Recyclage des papiers, cartouches, verres,… par un atelier protégé (CEDRE).
Chiffres clés	en 2019, 300 ramettes FSC 100 % achetées. en 2019 : 1 176 kg de déchets collectés. 19 Arbres sauvés, 32 820 litres d'eau économisés, 602 kg de CO_2 préservés, 4 376 kWh économisés 24 h de travail de travail généré pour un atelier protégé.
Actions complémentaires à mener	Voir la possibilité de passer à la norme FSC Mixte ou Recyclé pour l'achat des ramettes.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux	Restauration collective Elior utilisant le plus possible des produits bio
Chiffres clés	Les chiffres ne sont pas remontés auprès de l'utilisateur que nous sommes
Actions complémentaires à mener	Dans nos échanges avec le service de restauration, il est demandé à aller vers toujours plus de bio

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux	En tant que locataire nous n'avons pas la possibilité d'intervenir auprès d'un propriétaire privé.
Actions complémentaires à mener	Dans le cadre du projet de déménagement (en stand-by) nous aurons toutes les garanties en matière de normes écoresponsables.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Idem mesure 13.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Idem mesure 13.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Idem meure 13.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Actions déjà mises en œuvre	Nous faisons de la sensibilisation via des affichages.
Actions complémentaires à mener	À poursuivre.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Idem mesure 13.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

Actions déjà mises en œuvre	Recyclage des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) auprès d'associations afin de les valoriser.
Actions complémentaires à mener	À poursuivre.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Néant.

Michel Eddi
Président-directeur général

Affaire suivie par Cathy Grevesse
Déléguée à la qualité, à la responsabilité sociétale
et aux infrastructures de recherche
Direction Générale Déléguée
à la Recherche et la Stratégie Cirad

Le développement durable est au cœur du métier du Cirad et de son mandat d'établissement public de recherche finalisée. **Le Cirad inscrit son engagement en responsabilité sociétale** dans les principes relatifs au respect des Droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Son mandat et ses pratiques sont également guidés par les 17 Objectifs du développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et l'Agenda 2030 de la France.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux	Non appliqué.
Actions complémentaires à mener	Point à inclure dans le cadre de négociation annuelle sur le thème de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail ou un plan de mobilité entreprise.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Actions déjà mises en œuvre	À la disposition des acteurs du campus Agropolis de Montpellier, la plateforme http://www.covoiturage.agropolis.fr/.
Actions complémentaires à mener	Relever les outils utilisés sur ÎLe-de-France et DROM. Afficher les informations sur l'intranet Cirad et en faire la promotion dans le plan de mobilité entreprise et évènements RSO Cirad.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions complémentaires à mener	Déploiement à suivre. Identifier les situations et véhicules de fonction/services pouvant entrer dans cette logique.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des bornes sont installées par la Région à proximité de nos campus de Lavalette (Montpellier) et Baillarguet (Montferrier-sur-lez).
Actions complémentaires à mener	Suivre les initiatives région métropole ou de l'État sur ou autour de nos sites S'informer sur le programme advenir pour le financement de bornes électriques si besoin d'en installer sur les sites Cirad : https://advenir.mobi/le-programme/.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Achat véhicule Métropole : Commande auprès UGAP obligatoire. Marchés de location longue durée véhicules hybrides/électriques pour les DROM-COM.
Chiffres clés	Parc véhicules pour les services techniques à Montpellier : 12 composé de 25 % véhicules électriques. 3 véhicules électriques achetés depuis 2016. 100 % des véhicules entrés dans le parc depuis 2016 sont des véhicules électriques.
Actions complémentaires à mener	Poursuite du renouvellement du parc, au fil de l'eau, des véhicules les plus anciens par des véhicules électriques ou hybrides.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Actions déjà mises en œuvre	L'ensemble des sites du Cirad de Montpellier sont équipés de parkings à vélo.
Chiffres clés	216 emplacements vélos disponibles sur les 4 sites de Montpellier.
Actions complémentaires à mener	S'informer sur le programme Alveole qui permet un financement à 40 % : https://programme- alveole.com/. Étude en cours pour évaluer les possibilités de création de nouveaux emplacements.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Actions déjà mises en œuvre	Suivi carbone du poste déplacement professionnel. Promotion du train par rapport à l'avion pour les déplacements en métropole.
Chiffres clés	Le Cirad a un mandat de recherche pour le développement durable au Sud : 73 % de son empreinte carbone est liée à l'usage de l'avion. Compensation des émissions de CO_2 générées pour l'ensemble du poste déplacements. professionnels du Cirad estimée à 7 600 hectares de forêt /an (source bilan carbone 2018).
Actions complémentaires à mener	Création d'un groupe mobilité professionnelle fin 2020 en vue de l'obtention d'une charte dont le sujet principal sera les déplacements internationaux mais aussi domicile travail Création d'un calculateur carbone Cirad sur base de la méthode bilan carbone 1.5.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

Actions déjà mises en œuvre	Développement de la visio collective et individuelle depuis plusieurs années, avec accélération de la visio individuelle par le confinement Covid-19.
Actions complémentaires à mener	Poursuivre et inscrire les actions RSO dans le Schéma Directeur Numérique

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad suit les avancées de l'Ugap pour cette mise en place pour le plastique de laboratoire (projet Gauss). Politique sans plastique pour la restauration collective :suppression du plastique à usage unique lié à l'utilisation de bouteilles, gobelets, touillettes, vaisselle, emballages et contenants plastiques pour les restaurants collectifs et prestations de traiteurs, remplacement par des emballages **«** compostables **»** en 2020. Suppression des gobelets plastiques des fontaines à eau en 2020. Politique sans plastique pour les distributeurs automatiques.
Actions complémentaires à mener	Inscrire des actions en fonction des avancées Ugap. Prendre des engagements pour l'évènementiel.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Actions complémentaires à mener	En attente des guides et fiches sur les 5 familles d'achat prioritaires identifiées à travers le réseau Rapidd et plateforme SPE.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad est inscrit dans le dispositif PAP 50 **«** Évaluation environnementale des pratiques concernant les produits papiers porté par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Il encourage les bonnes pratiques par la dématérialisation (bulletins de paie, factures, etc.) et la sensibilisation des salariés à une politique d'impression responsable : la consommation de papier de bureau a diminué environ de moitié depuis 2012.
Chiffres clés	100% d'achat de papier issu de forêts gérées durablement (label FSC et PEFC).
Actions complémentaires à mener	Le Cirad prévoit l'intégration de critères de fabrication et d'approvisionnement intégralement issu de forêts gérées durablement et de papier recyclé dans le renouvellement du cahier des charges pour ses achats de papier. L'offre en papier recyclé sera évaluée au regard de l'ensemble des critères environnementaux dans les candidatures en 2021.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad a déployé depuis quelques années sur ses campus de Montpellier, une démarche de restauration collective durable, qui passe par une cuisine faite maison, avec des produits certifiés et, à haute valeur nutritionnelle. et des alternatives végétariennes. Des mesures ont été prises pour réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets. Le Cirad a intégré des objectifs pour une alimentation saine et durable lors du renouvellement du marché de restauration en 2020 : Part de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité, de produits bio, dans les repas : objectif de 50 % (en volume achats). Part des produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion dans les repas : objectif 18 % (en volume achats).
Chiffres clés	70 % des recettes ont été préparées à partir d'ingrédients frais en 2019, respectant la saisonnalité, les circuits courts et intégrants des alternatives à base de protéines végétales. La part moyenne de biodéchets par repas a diminué de 43 % entre 2016 et 2019, passant de 144 à 82 g par repas. part du bio : repas bio minimum par semaine basé sur 5 composantes une fois par semaine ; Part de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité, de produits bio, dans les repas : Cette part doit représenter au minimum 50 % (en volume achats) ; part des produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion dans les repas : L'objectif du Cirad est d'atteindre. 18 % (en volume achats)
Actions complémentaires à mener	En 2020, le Cirad a renouvelé son marché sur Montpellier avec le prestataire API, lauréat des trophées Défis RSE 2019 sur la thématique **«** Réveillons-nous face à l'urgence climatique **».** Suivre l'atteinte des objectifs en 2020.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad restitue sur le logiciel de la direction de l'Immobilier de l'État les consommations d'énergie, d'eau par bâtiment. Le Cirad a mis en place une supervision énergétique via une Gestion Technique Centralisée dans le cadre de son Système de Management énergétique pour le suivi et le pilotage horaire. des consommations en fluides des sites de Montpellier.
Chiffres clés	Baisse des consommations 2012/2020 : -20 % thermie -10 % électricité -18 % gaz effet serre
Actions complémentaires à mener	Instrumentation, automatisation comptages par bâtiments Mise en place contrat de performance énergétique.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad de Montpellier dispose de chaudières fonctionnant au gaz naturel et aux plaquettes forestières. Les consommations de fioul ont disparu pour le chauffage des sites du Cirad en Métropole. Le Cirad dispose de chaudières hybrides gaz/ fioul en secours.
Actions complémentaires à mener	Arrêter la fonction fioul de son équipement hybride.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Au sein d'un parc existant hétérogène, les mesures pour la sobriété énergétique portent essentiellement depuis 2012, sur l'optimisation du fonctionnement des équipements techniques (maintenance, conditions de fonctionnement, renouvellement des équipements). La politique d'économie d'énergie est déclinée plus spécifiquement en 2019-2020 sur 2 postes de consommation : l'éclairage, avec la poursuite du plan de remplacement des luminaires et le chauffage, par l'installation de ventilo-convecteurs plus performants sur le site de Baillarguet. Le déploiement régulier et progressif du système de supervision de l'énergie contribue également, en procédant par régulation et programmation, à minimiser de façon sensible la consommation d'énergie tout en optimisant le confort dans les bâtiments. En cours : Modernisation du logiciel de supervision technique des bâtiments dernière génération, avec un module spécifique de gestion énergétique Préparation de l'étude prospective pour déterminer les potentiels de modernisation des installations énergétiques et futures orientations matière d'énergies renouvelables et mix énergétique - à relier au SPSI-2.
Actions complémentaires à mener	Poursuivre les opérations de remplacement de dispositifs permettant des gains énergétiques rapides (chaudières, CVC, relamping…). Préparer à poser les bases d'une nouvelle trajectoire énergétique ambitieuse et réaliste à l'horizon 2030, 2040, 2050, cohérente avec les exigences de la loi « ELAN », de la démarche dite de « l'État exemplaire » et de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Elle amène à positionner dans un juste équilibre, des investissements plus conséquents pour la performance énergétique des bâtiments, visant notamment sur les sites de Montpellier à : Sécuriser les installations vieillissantes (réseaux d'approvisionnement, transformateur…). Massifier les gestes et les travaux de performance énergétique. S'engager, par étapes et selon la typologie des bâtiments, dans un programme de rénovation énergétique et environnementale des bâtiments – à relier au projet Eco-site Montpellier Lavalette 2030. Repenser et décarboner la production d'énergie. Développer l'instrumentation pour le suivi et supervision des consommations Entreprendre des opérations lourdes de rénovation sur le site de Montpellier Lavalette. Le projet Eco-Site Lavalette Montpellier programme une construction nouvelle et des travaux lourds sur plusieurs bâtiments et infrastructures de recherche pour lesquels des améliorations de la performance énergétique, de réduction d'empreinte environnementale et d'économie d'eau sont attendues. Le projet est porteur d'une volonté affirmée de mettre en œuvre une exploitation raisonnée et écoresponsable des infrastructures immobilières sur le site de Lavalette et à relever les défis essentiels d'une transition écologique réussie. Il se découpe en programmes successifs de construction d'un bâtiment à énergie positive, rénovations lourdes de bâtiments énergivores et de démolitions de bâtiments les moins performants.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	À l'échelle institutionnelle, la promotion de la démarche environnementale et de développement durable se traduit en 2019-2020 par plusieurs contributions concrètes et ciblées de sensibilisation et communication auprès des salariés et partenaires : Présentation aux journées scientifiques en juillet 2019 en amphi du Bilan Carbone 2018. Séquence d'information aux journées des nouveaux arrivants. Refonte de pages intranet : diffusion de bonnes pratiques et écogestes (déchets), chiffres clés. Rédaction du volet RSO-environnement dans le rapport d'activité 2019 du Cirad. Ces différents exercices ont permis de mettre en lumière l'engagement écoresponsable de l'établissement, les résultats obtenus depuis plusieurs années et les impacts significatifs du fonctionnement courant. Très réceptifs aux valeurs du Développement Durable et de l'Environnement, les salariés ont prolongé ces communications par le lancement de plusieurs initiatives. Pour accompagner ces dynamiques internes, la Ditam conduit une démarche proactive par le développement de canaux et outils de communication visant à toucher une plus large cible, à renforcer les interactions et à promouvoir les comportements écoresponsables. Parmi les actions engagées récemment : Mise en ligne d'une boîte à idées (intranet) pour recueillir les suggestions. Échanges avec des représentants du groupe de réflexion « Changement Climatique et moi » autour d'un inventaire de mesures à intégrer dans le fonctionnement interne de l'établissement (déplacements professionnels, mobilité domicile-travail, valorisation des déchets de restauration). Conseil auprès des salariés pour les guider dans leurs initiatives : groupe vélo, groupe végétalisation Parc Technologique (historique des mesures, instances et personnes relais en interne). Développement en transversal de projets collaboratifs écoresponsables avec des représentants d'unités de recherche : coordination, mutualisation des initiatives, conseils et expertise. Compostage des biodéchets de restauration (3 UR) : visite d'un site de compostage sur Montpellier avec l'association Compostons. Mobilité – déplacements professionnels (2 UR) : développement d'un outil commun pour la quantification individuelle des émissions de GES sur le poste Déplacement (stade cahier des charges : architecture générale des rubriques, formulaires de saisie, méthodologie, base de données sources, restitution). Réalisation en 2019 d'une analyse de cycle de vie du Cirad (ACV à l'échelle d'une organisation), qui est une approche innovante pour les chercheurs de l'ACV.
Actions complémentaires à mener	Modélisation d'un outil « Cirad » de calcul de l'empreinte carbone des déplacements (professionnels et domicile-travail). Poursuite de communication sur les résultats, la sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques : élaborer et diffuser des bonnes pratiques énergétiques générales et explorer des procédés ciblés pour identifier les leviers de réduction.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad a exclu les pesticides chimiques des pratiques d'entretien de ses sites (Montpellier, Guadeloupe, Martinique et Guyane), en cohérence avec ses activités cœur de métier dans le cadre desquelles il poursuit des recherches sur les pratiques agroécologiques pour fournir des solutions durables, limitant ces pesticides. Les collections de végétaux dans les serres expérimentales sont aussi protégées grâce aux insectes auxiliaires et méthodes de lutte biologique avec un recours aux pesticides limité à 2 %. Le « zéro pesticide « est une des conditions de labellisation « Refuge *Ligue de protection des Oiseaux* »
Actions complémentaires à mener	Inventaire permanent de la biodiversité.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Au Cirad, les postes informatiques obsolètes encore opérationnels, sont cédés gracieusement aux organismes partenaires du sud, à des associations à but non lucratif ou à des écoles, avec documents de cession. Ces dons d'ordinateurs permettent au Cirad de contribuer au soutien des partenaires du Sud, dont principalement des thésards en les équipant pour leurs études, aux écoles françaises ou étrangères, et aux associations françaises pour leur faciliter l'insertion de personnes en difficulté.
Actions complémentaires à mener	Promouvoir encheres-domaines.gouv.fr Élargir à d'autres équipements.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Une communication sur les écogestes numériques a été menée par le passé. Le taux de renouvellement des postes informatiques est de 4 à 5 ans. Les imprimantes personnelles ont été supprimées. Achat de consommables d'impression des imprimantes laser et jet d'encre reconditionnés.
Actions complémentaires à mener	Actualiser la sensibilisation aux écogestes. Intégrer dans le schéma directeur numérique, les objectifs relatifs à la sobriété numérique. Étudier les solutions d'externaliser le data center interne vers une structure à bas impact environnemental. Recherche de solutions sur équipements reconditionnés.

Mission qualité Santé Sécurité Environnement

Affaire suivie par Caroline Play

Responsable de la mission

L'IRD, tant par ses missions que par le modèle de science interdisciplinaire, citoyenne et de la durabilité qu'il défend, son engagement dans les Objectifs de développement durable (ODD), ses thèmes et travaux de recherche, se doit de répondre aux enjeux environnementaux par un mode de fonctionnement et des pratiques de recherche et d'administration de la recherche repensées. Une prise de conscience collective émerge et de nombreuses initiatives locales ont été prises au sein de l'établissement.

Pour structurer cette dynamique, l'IRD a élaboré une feuille de route environnementale, qui a été présentée le 26 juin 2020 au conseil d'administration. Elle porte trois types d'enjeux pour l'Institut :

- Être en cohérence avec les messages portés et s'impliquer dans l'effort d'exemplarité de l'Enseignement supérieur et la recherche.
- Contribuer de manière pragmatique et raisonnée à la transition écologique
- Maîtriser son impact, notamment sur les territoires les plus fragiles au Sud.

Les orientations de la feuille de route environnementale ont été construites par la Mission qualité, santé, sécurité, environnement (MQSSE) à partir de nombreuses rencontres et ateliers avec les différentes structures et les métiers de l'Institut, mais aussi l'analyse des initiatives ayant émergé au sein des structures de l'IRD et plus globalement dans le paysage de la recherche. La feuille de route environnementale de l'Institut s'appuie sur une démarche pluridisciplinaire impliquant les trois pôles de l'IRD, mais aussi une démarche participative afin que chacun au sein de l'Institut ait un rôle à jouer dans sa mise en œuvre pratique.

Cette feuille de route s'articule autour des cinq grandes thématiques :

1/ Un plan de déplacement et une politique missions et voyages responsable

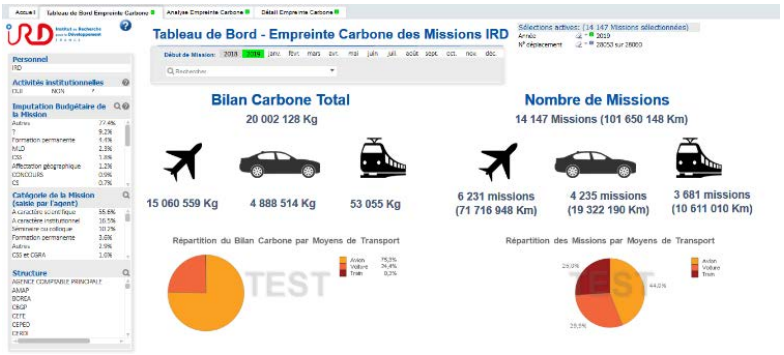

Les missions occupent une place prépondérante dans l'impact carbone des structures, liée en particulier à l'utilisation de l'avion. Après avoir déployé une application de suivi de l'empreinte carbone des missions, qui sera prochainement ouverte à l'ensemble des structures, l'IRD définira un objectif de réduction de l'impact carbone de ses missions. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers seront utilisés :

- Des mobilités à faible impact environnemental (train, covoiturage…).
- Le recours à la visioconférence pour la tenue des instances et des concours, quand le règlement le permet.

- L'optimisation et la diversification des parcs véhicules, l'investissement dans des moyens de mobilité durables.
- L'engagement individuel, en s'appuyant sur un suivi individuel de l'empreinte carbone, la définition de quotas, des pratiques de compensation.

2/ Une stratégie numérique maîtrisée

Si tout le Schéma directeur numérique (SDN) de l'IRD concourt au déploiement d'outils plus ergonomiques et moins énergivores, leur usage doit également faire l'objet d'une sensibilisation car ce sont des leviers essentiels de la réduction de notre empreinte carbone. Les démarches telles que le « zéro mail inutile », les espaces de dépôt, l'archivage seront encouragées. L'IRD met également en place une démarche visant à mieux maîtriser le cycle de vie des données de la recherche selon les principes FAIR - Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable - en y adjoignant un cinquième principe : Soutenable (FAIRS). Il vise notamment à évaluer le coût environnemental du stockage des données au regard de leur intérêt scientifique.
Dans le cadre d'une démarche « green IT » (informatique durable), il s'agira également de définir des règles d'obsolescence acceptables, de ré-usage, de réparation, de recyclage des équipements numériques.

3/ Une utilisation du patrimoine repensée et énergétiquement optimisée

Le patrimoine de l'Institut est à la fois fortement dispersé à travers le monde, et concentré sur quelques grands sites : Sénégal, Nouvelle-Calédonie, Bondy et Montpellier. L'IRD a déjà fait réaliser des audits énergétiques de ses bâtiments dans le cadre du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), et établi une priorité d'action sur l'optimisation énergétique : isolation, déploiement de technologies moins énergivores (pompes à chaleur, LED), approvisionnement en énergies plus vertes. L'entretien des sites se fera également de manière raisonnée, sans produits phytosanitaires, avec des zones de friches et le compostage des déchets verts, la végétalisation des sites avec des essences locales. Tous ces projets pourront faire l'objet d'études scientifiques et de collaborations au niveau local.

Arbre planté sur le site de l'iRD Niger issu d'essences locales

4/ Des achats responsables et limités au strict besoin

L'achat durable est déjà inscrit dans les bonnes pratiques des marchés publics. Pour autant, l'évaluation des prestations montre parfois un écart entre le prescrit et la réalité. L'audit des prestataires sera donc intensifié. Les circuits courts, l'agriculture biologique, la saisonnalité, la gestion durable de la pêche, les produits équitables et les écolabels seront des critères d'attribution des marchés publics davantage revalorisés. Les achats de produits et de prestations devront être « au plus juste », dans le cadre d'une politique « zéro perte ». La mutualisation sera encouragée avec nos partenaires notamment sur la fourniture des produits de laboratoire. Cette politique achat responsable passe également par la qualité et la provenance des fournitures. Elles devront être issues du recyclage ou d'exploitations gérées durablement. Les déchets devront être éliminés par des filières de valorisation adaptées, qui privilégient la valorisation matière (recyclage) plutôt qu'énergétique.

5/ Une science de la durabilité exemplaire

Porteur d'une « science de la durabilité, l'IRD s'attache à définir et développer une approche interdisciplinaire, avec les sociétés civiles du Sud, sur des enjeux majeurs de la planète. Les chercheurs de l'IRD se doivent d'incarner la science de la durabilité dans leurs pratiques, pour les mettre en cohérence avec les messages portés par l'Institut. Ainsi, plusieurs unités de recherche sont d'ores et déjà engagées au sein du collectif Labos 1point5, initié l'an dernier pour « réduire l'empreinte environnementale de la recherche », et l'IRD soutient le déploiement de l'outil GES 1.5, qui permet aux unités de recherche de réaliser le bilan de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. L'évaluation des impacts des projets de recherche, aussi bien positifs que négatifs, entrera en compte dans les processus d'arbitrage. La préservation de la biodiversité et des écosystèmes devra systématiquement être prise en compte lors des expérimentations de terrain, qui devront limiter au maximum les techniques invasives et les prélèvements en milieu naturel au strict objet de recherche. L'analyse du cycle de vie des consommables de laboratoire permettra de faire évoluer certaines pratiques.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Actions déjà mises en œuvre	Approbation du dispositif par le CA de l'IRD le 16 octobre 2020
Chiffres clés	Début de mise en œuvre pour l'année 2020 (demi-forfait). Estimation de l'impact financier au titre de l'année 2020 (60 k€).
Actions complémentaires à mener	Rénovation et installation d'équipements pour les vélos prévues pour 2021 (local, bornes de rechargement) sur les sites IRD. Campagne de sensibilisation sur le port du casque et la sécurité à vélo.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Actions déjà mises en œuvre	La Délégation régionale Sud-Est s'est engagée auprès de la société Klaxit pour ouvrir une solution de covoiturage aux agents sur le périmètre Aix-Marseille. Le service est ouvert aux agents de manière gratuite et sans engagement, depuis mars 2020. Le covoiturage est un critère retenu pour l'attribution des places de parking (incitation). La Délégation régionale Ile-de-France propose depuis plusieurs années une plateforme de covoiturage à ses agents.
Chiffres clés	350 agents sur Marseille ; 150 agents sur Bondy.
Actions complémentaires à mener	Déployer une solution sur la Délégation régionale Occitanie et principalement le site de Montpellier.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions déjà mises en œuvre	L'IRD, via ses applications de réservations de véhicules de service, favorise le covoiturage pour les déplacements professionnels, mais ce service reste à consolider.
Chiffres clés	Tous les sites métropolitains incités au covoiturage professionnel.
Actions complémentaires à mener	Sensibiliser les agents sur le covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels (notamment pour les trajets Marseille-Montpellier, les plus fréquents en véhicules).

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des bornes sont disponibles sur les principaux sites exploités par l'IRD en métropole. 2 bornes supplémentaires sont proposées à la création dans le cadre du Plan de relance – AAP Rénovation énergétique des bâtiments (Montpellier).
Chiffres clés	6 bornes disponibles (2 sur Bondy, 2 sur Montpellier, 2 sur Marseille).
Actions complémentaires à mener	Intensifier le nombre de bornes disponibles. Équiper le site de Brest avec une borne. Faire un état des lieux d'opportunité pour l'outre-mer.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Rationalisation du parc véhicules de l'IRD depuis 2016. Le parc véhicules de l'IRD comprend des véhicules hybrides et/ou électriques (politique achats IRD).
Chiffres clés	50 % du parc métropolitain en hybride ou électrique.
Actions complémentaires à mener	Envisager l'achat de véhicules hybride ou électrique à l'étranger pour les situations où cela serait possible.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux	Présence de locaux adaptés sur les sites métropolitains et dans plusieurs représentations à l'étranger et en outre-mer.
Actions complémentaires à mener	Rénovations prévues de locaux pour le stationnement des vélos, avec installation de bornes de rechargement pour vélos électriques.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Actions déjà mises en œuvre	L'instruction de l'IRD de juillet 2019 relative aux règles des déplacements à l'IRD a déjà pris en compte cet aspect, la voie aérienne n'étant autorisée que pour des temps de trajet supérieur à 4 h en train, et sur la même journée lorsque le total A/R est supérieur à 8 h. Création d'un prototype de calcul des émissions de GES des missions au niveau de l'IRD. Soutien de l'IRD à l'outil GES 1.5 développé par le collectif labos 1.5.
Chiffres clés	L'empreinte carbone de l'ensemble des missions à l'IRD a été calculée, et des objectifs de réduction seront fixés. (20 000 téqCO^2 pour 14 000 missions en 2019).
Actions complémentaires à mener	Réflexion sur la compensation, à la fois au niveau individuel et au niveau institutionnel.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IRD a souscrit au service offert par Renater et a largement déployé les différentes solutions offertes, permettant un accès à la visioconférence pour l'ensemble de ces agents, y compris à l'étranger. Du fait de la crise sanitaire, l'IRD a eu recours au système visio pour ses instances, pour ses jurys, pour des réunions institutionnelles (souscription de solutions visio complémentaires à Renater). Le Schéma directeur du numérique (SDN) de l'IRD intègre la dimension écoresponsable (green IT).
Chiffres clés	100 % des agents de l'IRD ont accès à la visioconférence.
Actions complémentaires à mener	Participer à la réduction de la fracture numérique de certains pays (projets développés avec AFD).

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Retrait systématique du recours à tous types de plastiques à usage unique lors des renouvellements des marchés de prestations, notamment de restauration. Politique de réduction du nombre de goodies fournis par l'IRD, et de fabrication plus responsable avec une attention portée sur les matériaux (provenance, issus du recyclage, écoconçus, matières végétales, encres monochromes). Politique « zéro papier » notamment rapport d'activité et cartes de vœux exclusivement électroniques.
Actions complémentaires à mener	Augmenter la part de goodies réutilisés tels que les tours de cou et les badges lors des évènements (aujourd'hui, seul 1/3 récupéré).

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IRD met en place des critères écoresponsables dans l'ensemble de ses marchés de fournitures et de prestations.
Actions complémentaires à mener	Évaluation des prestations. Ajouter encore davantage de critères (restauration, nettoyage, fournitures).

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Définition d'une politique d'impression (en cours).
Actions complémentaires à mener	Objectifs de réduction de l'utilisation du papier de bureau et achat de papier 100 % recyclé ou issu de forêts durablement gérées.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Critères AB présents dans les marchés de restauration collective.
Chiffres clés	Autour de 10 % de produits AB dans la restauration collective.
Actions complémentaires à mener	Ajouter des clauses sur le recours à des circuits locaux et durables. Ajouter des repas végétariens, notamment dans les prestations de frais de bouche.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Diagnostics de performances énergétiques de l'ensemble des sites métropolitains et outre-mer réalisés en 2013. Intégration de modules de suivi de consommation énergétiques dans les projets de rénovations immobilières, notamment dans le cadre du Plan de relance verte (4 dossiers).
Actions complémentaires à mener	Continuer de déployer des outils de suivis, si possible par bâtiment pour permettre de détailler les analyses au niveau des unités de recherche (compteurs divisionnaires notamment).

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Interdiction d'achats et de rénovation des circuits fioul. Retrait des chaudières fioul sur le site de Bondy en 2017-2018, et remplacement par le raccordement au chauffage urbain (bois).
Chiffres clés	Plus de chaufferie fioul en métropole.
Actions complémentaires à mener	Finaliser l'état des lieux sur l'usage des chaufferies fioul et analysés localement les possibilités de raccordement à des réseaux de chauffage plus durables.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Mise en place de capteurs de présence et de minuterie lors des projets de rénovation des installations d'éclairage. Utilisation de LED systématique à chaque rénovation. Projet en cours sur Montpellier de mise en place de systèmes d'éclairage extérieurs autonomes (photovoltaïque). Projets en cours (Montpellier et Bondy) de récupération des eaux de pluies.
Chiffres clés	Réduction effective de 15 % à 20 % sur plusieurs projets engagés.
Actions complémentaires à mener	Analyser de manière plus détaillée le gain énergétique des opérations prévues, et en faire un critère d'arbitrage. Développer le recours à des énergies plus durables.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Efficience énergétique des bâtiments posée comme une priorité du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'IRD (notamment isolation des bâtiments lors de chaque projet de rénovation). Dépôt par l'IRD de 4 projets dans le cadre de l'AAP Plan de relance verte : Montpellier, Bondy, Nouméa, Cayenne.
Actions complémentaires à mener	Suivi et mise en œuvre des résultats de l'AAP. Poursuite de la mise en œuvre du SPSI selon ses principes directeurs, emportant le volet d'efficience énergétique.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Sensibilisation des agents sur les écogestes, notamment sur l'usage de la lumière, de la climatisation et de la mise en veille des appareils numériques.
Actions complémentaires à mener	Renforcer la sensibilisation par des repères de comparaison au niveau des pratiques au quotidien.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé à l'IRD pour l'entretien des espaces verts, qui ont été remplacés par des techniques mécaniques ou thermiques, y compris à l'étranger. Identification de zones de « friches » sur les terrains, permettant de réduire l'entretien des espaces et de favoriser la biodiversité. Mise en place de zones de compostage sur le site de Bondy et utilisation du compost pour l'entretien des espaces verts.
Chiffres clés	Objectif « 0 phyto » à maintenir.
Actions complémentaires à mener	Permettre le compostage des déchets issus de la restauration en lien avec une filière professionnelle locale.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Dons de matériels informatiques via des éco-organismes. Dons de l'ensemble des bacs de tri de bureau à une recyclerie lors du réaménagement du siège de l'IRD.
Actions complémentaires à mener	Identifier des filières pour les matériels de bureau et le mobilier qui n'est plus utilisé.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Démarches « zéro mail inutile » lancée dans plusieurs implantations, et désignation d'ambassadeurs de la démarche. Recyclage des matériels informatiques et électroniques, y compris sur de nombreuses implantations à l'étranger. Élaboration d'une démarche de gestion des données de la recherche soutenable dans le cadre des principes FAIR (orientation établie, actions en cours de concrétisation).
Actions complémentaires à mener	Rédaction de guides de sensibilisation. Évaluation (en cours) de l'énergie engendrée par le stockage des données de messagerie, puis à entendre sur l'ensemble des données. Définition de règles d'obsolescence raisonnables, ré-usage et réparation des matériels.

Affaire suivie par Yann Delaunay
Secrétaire général

Atout France a entamé un processus pour limiter le nombre d'éditions papier, notamment en n'éditant qu'un exemplaire numérique de son rapport d'activité et des publications plus courtes pour ses éditions papier.

La dématérialisation est également favorisée, notamment via la dématérialisation des factures fournisseurs et clients, la dématérialisation des procédures en matière de classement des hébergements et des opérateurs de voyages et de séjours, la dématérialisation des formulaires d'inscription aux actions de formation, et le déploiement massif de MOOC pour les formations proposées aux professionnels.

Atout France a par ailleurs rejoint un bâtiment démontrant des performances environnementales de pointe lors de son déménagement en septembre 2019 :

Certifications environnementales : Démarche HQE® selon le référentiel de juillet 2010 "Très Bon", BREEAM selon le référentiel Europe Commercial Office 2009, niveau "Très Bon", Label BBC "BBC - Effinergie Rénovation ® 2009" ;

Conception environnementale intégrée : Façades performantes avec vitrages adaptés et protection par stores intérieurs utilisant l'inertie du bâtiment ;

Éclairages performants mis en place dans les bureaux, Gestion Technique Centralisée (GTC) de l'immeuble qui gère le fonctionnement des équipements techniques et permet de suivre l'ensemble des postes de consommation énergétique, ceux-ci étant équipés de comptages reliés à la GTC

Forte intégration de la nature dans le projet, espaces extérieurs végétalisés de manière qualitative (jardin du rez-de-chaussée, terrasses du R+6), Terrasses accessibles végétalisées en toiture, ruches.

Dans son fonctionnement, Atout France a également adopté une série de mesures destinées à limiter son impact environnemental :

- Tri sélectif,
- Suppression des imprimantes individuelles et paramétrage automatique recto/verso des imprimantes connectées,
- Filière de recyclage des cartouches d'encre et des capsules Nespresso,
- Remplacement des verres en plastique jetables d'une part par des gourdes « Gobi » et des mugs, d'autre part par des verres en matière végétale,
- Remplacement progressif des bouteilles d'eau par des carafes (hors épisode Covid),
- Achat de masques lavables fabriqués en France au lieu de masques en plastique jetables,
- Politique de suppression des véhicules de service, notamment vente programmée du dernier véhicule au siège avant la fin 2020,

- Incitation à l'utilisation du train lors des déplacements professionnels, lorsque cela est possible,
- Déploiement de Teams pour limiter les déplacements professionnels et limiter l'usage de la messagerie,
- Prime vélo pour les utilisateurs venant à vélo au travail pour le siège et les délégations en France
- Enfin, les objectifs de développement durable sont inscrits dans le projet de charte de déontologie et éthique en cours d'élaboration, en concertation avec les représentants du personnel.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le GIE Atout France prend en charge les frais engagés par ses salariés pour leurs déplacements à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une « indemnité kilométrique vélo » sur la base du trajet le plus court entre ces deux points (ou bien entre la résidence habituelle et la station de transport en commun la plus proche), dans la limite de 200 € par an et par personne. Cette prise en charge se cumule avec le prix des titres d'abonnements collectifs aux transports publics de personnes ou aux services publics de location de vélos lorsqu'il s'agit d'un trajet de rabattement vers une gare ou une station de transport collectif. Lors des grèves de décembre 2019, un dispositif incitant le covoiturage a été institué.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'utilisation de véhicules personnels est très minoritaire au sein du GIE (étude 2018).
Chiffres clés	- 4,4 % de salariés indiquent utiliser leur véhicule personnel, 90 % les transports en commun.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France ne dispose pas d'un tel logiciel.
Actions complémentaires à mener	Intérêt pour pouvoir bénéficier du logiciel ouvert aux administrations.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Une borne de recharge est installée au sein du parking, et des bornes publiques sont présentes face au siège.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le GIE compte, au siège, un véhicule thermique, qui sera vendu avant fin 2020, sans être remplacé.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Un parking pour vélos sécurisé est disponible pour les salariés du GIE au siège.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'essentiel des missions réalisées par Atout France au siège en France sont assurées par la voie ferroviaire. Les vols domestiques AF, notre partenaire, sont compensés par ce dernier.
Actions complémentaires à mener	Un plan de recensement des émissions de CO2 générées par le transport aérien va être réalisé. Des mesures de compensation seront étudiées.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le GIE a équipé l'ensemble de ses salariés du logiciel Teams, afin de favoriser les échanges à distance. Déploiement de MOOC, de webinaires et de formations à distance. Déploiement également de solutions à distance pour les ateliers B (B avec les professionnels et la presse (Vimeet).

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France a décidé de ne plus acheter de bouteilles en plastique, remplacées par des carafes. Chaque salarié reçoit une gourde « Gobbi » et un mug. Atout France a remplacé l'ensemble des verres en plastique à usage unique par des verres en matière végétale

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le critère « *Degré et qualité de la prise en compte de critères liés au développement durable* » est évalué dans les appels d'offres pour les événements conduits par Atout France.
Actions complémentaires à mener	S'assurer que le critère soit systématique présent dans les CCTP.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France utilise du papier respectant l'Ecolabel européen PT/011/002 et le label FSC C008924.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France utilise, à son siège, un restaurant interentreprises. Le prestataire, Arpège, a obtenu la certification Gold EcoVadis avec une note de 73/100, et suit une politique favorisant les approvisionnements responsables, l'économie circulaire (notamment lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage et valorisation des déchets) et une offre de choix sains.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France n'est pas propriétaire de ses emprises et dépend donc de l'infrastructure mise en place par les propriétaires en matière de facture énergétique.
Actions complémentaires à mener	Déployer un outil de suivi de la facture énergétique au niveau du siège, des délégations et des bureaux.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France ne conduit pas de chantiers.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Rédaction en cours d'une charte de déontologie et d'éthique, favorisant le comportement économe et responsable des salariés.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France ne dispose pas d'espaces verts.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Lors de son déménagement en 2019, Atout France a mis en place un dispositif de don pour le matériel inadapté : mobilier au commissariat de Police du 9e arrondissement et à la Garde républicaine, matériel informatique à une association.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Actions complémentaires à mener	Démarche à initier chez Atout France.

Direction Environnement de Travail
Affaire suivie par Bruno ROQUIER-VICAT

L'Agence attache une importance primordiale à la préservation des ressources de la planète et s'efforce de réduire son empreinte écologique en intégrant une démarche environnementale dans l'ensemble des décisions qu'elle doit prendre (stratégie d'achats, promotion de technologies de communication visant à limiter les déplacements, politique de recyclages…). Une initiative de plusieurs collaborateurs - Cap Planète - a fédéré les réflexions sur la thématique du développement durable au sein de l'Agence constituant une démarche collaborative qui démontre que la préoccupation environnementale est partagée non seulement par la DG mais aussi par tous les collaborateurs. Notre démarche s'inscrit dans la séquence « éviter, réduire et compenser notre impact sur l'environnement ».

Des actions ont déjà été réalisées - Réduction des consommations en ressources :

- Matières premières, le papier en particulier (mise en place du parc de print-corner),
- Énergie – électricité (installation de détecteurs de présence, amélioration des groupes froids, mise en place de LED),
- Eau (détecteur ionique pour les robinets des toilettes)
- Dispositif de recyclage pour différents types de matériaux (papiers, cartons, verres, piles, cartouches d'encre, moquette, ampoules, capsules de café, mobiliers cassés ou anciens)

À ce stade, notre appréciation porte principalement sur nos bâtiments de Paris et Marseille. L'impact de nos activités sur l'environnement (climat, biodiversité…) est bien plus vaste. La multiplicité des unités BF et leur répartition/localisation géographique en France comme à l'étranger conduisent à se poser la question de la pertinence de chaque action envisagée en fonction du périmètre. Pour le moins, la mobilité des collaborateurs en France et dans le monde sur laquelle nous sommes en mesure de disposer d'informations quantitatives, est un axe de travail de première importance.

Les domaines précédemment cités sont ceux sur lesquels nous allons continuer à agir directement : réduction des consommations en ressources, limitation de l'impact de notre fonctionnement, mais notre rôle pourra aussi être incitatif.

Nous étudions également l'intégration d'une dimension de compensation écologique sur une base volontaire : soutien à des associations favorisant le commerce équitable, financement de plantation d'arbre…

À souligner qu'un pacte social est en cours de négociation au sein de Business France. Il devrait être signé avec les collaborateurs, les représentants des IRP avant le 31 décembre 2020 et intégrera la dimension d'une Agence publique écoresponsable.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France a mis en place la prime transport et prend en charge à 50 % les abonnements pour les transports en commun ainsi que l'abonnement au service de vélo de la ville de Paris (Vélib). L'établissement étant situé à Paris, le montant du remboursement atteint déjà le plafond de 400 € prévu dans le cadre du remboursement des transports. Le forfait mobilité durable ne peut y être cumulé sous peine d'être considéré comme un avantage en nature soumis à cotisation. Pour inciter les employés à venir à vélo, la surface du parking dédié a été doublée cette année.
Chiffres clés	83 % des employés de Business France profitent du remboursement à 50 % de leur abonnement de transport en communs. Parmi eux 4 personnes utilisent l'abonnement Vélib.
Actions complémentaires à mener	Des actions d'incitation à la mobilité douce vont être mises en place. Business France entame également une réflexion sur la mise à disposition d'une flotte de vélo pro ou encore la souscription de la formule velib pro.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des actions ont été menées pour favoriser le covoiturage au sein de Business France. Un espace collaboratif a notamment été mis en place sur l'intranet « My Net » depuis 2018. Des actions de communications régulières ont permis de faire connaître cet outil. L'outil a été très bien accueilli et a permis de mettre en contact de nombreux potentiels covoitureurs qui se sont ensuite organisés entre eux.
Chiffres clés	L'espace en ligne « Business France covoiturage » compte aujourd'hui 1 085 membres et 8 abonnés (une fois les personnes en contact elles n'utilisent plus la plateforme).
Actions complémentaires à mener	Continuer à communiquer sur l'existence de l'outil notamment auprès des nouveaux arrivants.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

État des lieux	À ce jour, Business France n'avais pas connaissance de l'existence de ce logiciel.
Actions complémentaires à mener	Se renseigner sur ce logiciel et sur la manière de l'intégrer aux usages de Business France.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France est équipé de 5 places de parking dédiées aux véhicules électriques intégrant des bornes de recharge depuis 2016.
Chiffres clés	5 bornes de recharges.
Actions complémentaires à mener	Communication auprès des employés sur les places libres afin d'inciter à l'utilisation de la voiture électrique.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France possède un parc automobile composé de 92 véhicules de service et de fonction. 54 sont la propriété de Business France, 15 sont en location longue durée et 24 en location moyenne durée. Parmi ces véhicules 14 sont hybrides et 1 est électrique. Le 5 août 2020, Business France a reçu une dérogation de la MIPA (Mission Interministérielle du Parc Automobile) lui permettant de recourir à des véhicules compacts et monospaces compacts sous réserve que 50 % de ces véhicules aient une émission de CO_2 faible (inférieur à 60 g). Les 54 véhicules propriétaires, 16 devront être changés en 2021. Ils seront remplacés par des locations longue durée avec des modèles hybrides ou électriques dans le respect de la dérogation.
Chiffres clés	À date = 16% du parc est électrique ou hybride (15 véhicules). Avec les remplacements programmés = 60% du parc sera électrique ou hybride en 2021 (55 véhicules).
Actions complémentaires à mener	Remplacement des 16 véhicules arrivés en fin de vie dans notre parc. Ajout d'une clause pour obtenir des véhicules hybrides ou électriques sur les 24 locations moyennes durées. = atteinte de l'objectif de 50 % sera dépassé en 2021.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	En plus des deux places de parking auto dédiées aux vélos préalablement existantes Business France a converti, en 2020, 3 nouvelles places de parking couvertes en emplacements dédiés au garage des vélos. De nouveaux racks ont été installés pour faciliter le parking des cyclistes permettant d'aboutir à une capacité maximale d'accueil de 60 vélos.
Chiffres clés	La surface du parking vélo a été multipliée par 2.5 en 2020. 60 vélos peuvent être garés simultanément grâce aux nouveaux racks. Une trentaine de salariés viennent quotidiennement à vélo.
Actions complémentaires à mener	Réflexion sur une flotte de vélo entreprise utilisable par les employés. Communication / sensibilisation à la mobilité douce.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Jusqu'ici la politique de voyage n'intégrait pas ce paramètre. La limitation des déplacements, liée à l'épidémie de covid-19, ne fait pas de 2020 une année représentative aussi nous avons analysé les déplacements sur l'année 2019. La majorité des déplacements des salariés du siège français de Business France sont déjà réalisés en train.
Chiffres clés	54 % des déplacements pour motif professionnel des salariés du siège parisien de Business France ont été effectués en train en 2019. 33 % ont été réalisés par voie aérienne. Parmi ces déplacements seuls 4 % représentent des trajets qui se situent dans un périmètre de moins de 4 h de train.
Actions complémentaires à mener	Sensibilisation des collaborateurs au choix du train quand cela est possible. En fonction de la distance et du temps de trajet, limitation du choix de moyen de déplacement via le paramétrage de la plateforme de voyage « my travel ». Évaluation du bilan carbone des déplacements dans le cadre des activités de Business France sur une année représentative. Étude et choix d'un dispositif de compensation.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France disposait déjà d'un système de visioconférence, Polycom, dans ses salles de réunion à Paris mais aussi dans tous ses bureaux BF à l'étranger ainsi que dans le bureau de certains collaborateurs amenés à converser fréquemment avec des interlocuteurs internationaux. Depuis 1 an et demi ce dispositif a été complété par l'installation de l'outil Microsoft Teams sur le matériel à disposition des employés. (Chaque salarié est équipé d'un PC portable) Ces deux dispositifs favorisent la visioconférence. Déjà très utilisée au sein de Business France celle-ci s'est étendue entre les salariés et contribue à la favoriser le recours au télétravail.
Chiffres clés	Multiplication par 11 du nombre de réunions en visioconférence via Teams entre 2019 et 2020.
Actions complémentaires à mener	Une réflexion est menée sur la mutualisation des serveurs.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des actions de réduction et tri des déchets ont été initiées au sein de Business France : Mise à disposition de couverts compostables dans l'espace de restauration Utilisation de gobelets cartons dans les machines à café Utilisation de bouteilles en verres consignées pour les événements (prestataire Sodexo) Tri du plastique dans l'espace de restauration
Actions complémentaires à mener	Remplacement ou suppression des touillettes dans les machines à café. Suppression des gobelets plastiques des fontaines à eau. Distribution de bouteilles réutilisables et mugs aux salariés.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Lors du renouvellement des marchés, le service Achats intègre des closes et des critères environnementaux dans ses appels d'offres notamment sur les matériaux de construction.
Actions complémentaires à mener	Le poids du critère environnemental dans l'attribution du marché pourra être renforcé par exemple dans les futurs achats de mobiliers et fournitures de bureau.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France utilise un papier intégralement issu de forêts gérées durablement. Ce papier est à la fois labellisé PEFC, garant de la chaîne de fabrication et de commercialisation, et EU Ecolabel (BE/011/002).
Chiffres clés	Consommation de 7 000 ramettes de papiers par an avec une diminution constante depuis trois ans grâce à l'installation de badge pour limiter les impressions perdues.
Actions complémentaires à mener	Étudier les possibilités de recours à du papier recyclé.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France ne dispose pas de restaurant collectif. Un service de vente de petits-déjeuners est assuré chaque matin et un distributeur automatique propose une sélection de plats pour la pause déjeuner. La majorité des collaborateurs sort acheter son repas en extérieur. Pour ces évènements, Business France dispose d'un contrat avec le groupement « Le Figuier / Au Panier des Halles », une association de traiteurs qui proposent des produits locaux en circuit court.
Chiffres clés	64 prestations ont été effectuées par le groupement Le Figuier et Au Panier des Halles en 2019.
Actions complémentaires à mener	Interroger les prestataires sur la part de bio et d'options végétariennes pour les challenger si besoin.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les bâtiments dont Business France est propriétaire s'étendent sur 15 000 m^2. L'énergie utilisée est l'électricité et l'eau chaude est fournie par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain. Les factures sont suivies chaque année par le service Environnement de Travail. Un audit énergétique a été réalisé en 2015. Des travaux ont été entrepris à partir de 2018 avec une fin de travaux prévue sur fin d'année 2020. Une nouvelle phase sera engagée à partir de 2021 avec en ligne de mire, à moyen terme, le respect a minima des objectifs du décret tertiaire.
Chiffres clés	Diminution de 10 % de la consommation électrique entre 2018 et 2019.
Actions complémentaires à mener	Publication des données en open data sur la plateforme OPERAT de l'ADEME. Participation à « l'appel à projets pour le Financement de projets de rénovation de bâtiments propriété de l'État ou de ses établissements publics ».

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Business France ne possède aucune chaudière au fioul

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France s'implique dans la réduction de la facture énergétique avec la réalisation d'un audit dès 2015 et la réalisation d'actions correctives (cf. mesure 16) engagées notamment par le service Environnement de Travail : Remise à niveau des groupes froids responsables de 83 % des dépenses énergétiques Remplacement des halogènes fluo-compacts en LED dans tous les parkings Pilotage du bâtiment via un système de Gestion Technique Centralisée pour l'éclairage des communs et la climatisation Mise en place de détecteur de mouvements + ampoules LED dans tous les sanitaires Éclairage des SAS et couloirs ascenseurs par des LED à détection de présence
Chiffres clés	Diminution de 15 % des dépenses énergétiques depuis 2016. Réduction de 50 % de la consommation sur les éclairages passés en LED (l'impact sera visible à partir de 2020).
Actions complémentaires à mener	Mesurer plus finement la réduction engagée depuis 2015 et aller plus loin sur les postes les plus énergivores.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France prépare actuellement un dossier afin de répondre à un « Appel à projets pour le Financement de projets de rénovation de bâtiments propriété de l'État ou de ses établissements publics » afin de poursuivre ses économies d'énergie notamment dans le cadre de l'application du décret tertiaire. Afin de maximiser l'efficacité de ses actions en faveur du développement durable, Business France est accompagné par le cabinet de conseil spécialisé ISIOM.
Actions complémentaires à mener	Mise en place de détecteurs de mouvement dans les parkings (programmé sur 2020). Équipement de LED dans tous les lieux de circulation (couloirs, escaliers, ascenseurs) (programmé sur 2020). Réflexion sur l'amélioration de l'isolation, la pose de panneaux solaires ou encore le remplacement du groupe froid le plus ancien. Ajout de règles via le système de Gestion Technique Centralisé (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Sensibilisation des salariés.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Au sein de Business France une initiative collaborative de salariés, autour de l'environnement, a émergé sous le nom de Cap Planète. Plus de 110 collaborateurs ont rejoint la démarche, dont une centaine en France (soit 14 % des collaborateurs de BF Paris et BF Marseille). L'initiative regroupe les salariés écoresponsables qui souhaitent contribuer à la réflexion et à la mise en place d'actions en faveur du développement durable. Pendant le confinement Cap Planète a organisé une série d'ateliers en visioconférence pour sensibiliser les salariés aux pratiques écoresponsables. Cette série d'atelier a été relayée par le service communication via mailing ce qui a permis de donner une belle visibilité à cette action. Cette dynamique positive est soutenue par la direction générale de BF pour laquelle l'axe développement durable fait partie intégrante des valeurs de l'Agence Business France. La DG a ainsi nommé en juin 2020 un membre du COMEX afin d'animer, fédérer toutes les énergies internes en faveur d'une agence écoresponsable. Afin de traduire en actions concrètes cet enthousiasme, une alternante au profil parfaitement adapté est venue renforcer l'équipe Environnement de travail, déjà fortement engagée sur cette thématique, au début octobre 2020. Dans les sanitaires des affiches incitaient également à éteindre les lumières et robinets en partant. Celles-ci ont été supprimées suite à l'installation de détecteurs de présence et de capteurs ioniques.
Chiffres clés	10 ateliers mis en place en 2020 ont compté 40 participants.
Actions complémentaires à mener	Des actions de communication et de sensibilisation continueront à être menées sur un calendrier régulier en 2021.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les locaux de Business France se situent au cœur de Paris et ont une surface végétale limitée. Pour l'entretien de ses espaces verts Business France fait appel à l'entreprise SEM Espaces Verts qui n'utilise pas de produits phytopharmaceutiques.
Chiffres clés	300 m^2 carrés d'espaces verts comprenant le patio et un jardin suspendu.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Quand cela est possible les biens et matériels dont Business France n'a plus l'usage ne sont pas jetés et sont donnés à des associations. Un partenariat a par exemple été mis en place ponctuellement avec l'association ACEH au Sénégal, avec une mairie d'Île-de-France pour l'équipement d'écoles ou encore avec le réseau ELISE. Lors de la réalisation d'importants travaux, Business France s'engage à sélectionner un prestataire qui va redistribuer le matériel et le valoriser via l'économie circulaire ou via le recyclage. Lors du réaménagement des espaces de travail, Business France a par exemple sous-traité cette partie au transporteur Via Paname.
Chiffres clés	Plus de 8 500 kg de matériel récupérés par Via Paname en 2019. Don de 22 éléments à une municipalité de la Grande Couronne pour ses écoles, archives, bibliothèques etc. en 2020.
Actions complémentaires à mener	Poursuite de la démarche de dons du mobilier à des associations. Business France est intéressé pour en savoir plus sur cette plate-forme d'échanges.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Pour réduire son empreinte digitale Business France engage des optimisations sur son équipement numérique. Récemment 3 baies de stockage ont été remplacées par une seule, plus récente et moins énergivore. Un data center a également été fermé pour être centralisé sur un cloud public. Dans le cadre des semaines du développement durable un article de sensibilisation sur les écogestes numériques a été réalisé par la DSI et relayé aux collaborateurs via le portail intranet « My net » de Business France. Des fenêtres d'extinction ont été mises en place sur les serveurs qui sont dans le cloud afin de ne pas consommer d'énergie en dehors des horaires de travail. Les salariés sont équipés de PC comprenant un paramétrage de mise en veille automatique qui se déclenche au bout de 15 minutes sans activité. Afin de limiter le nombre d'impression, un système d'impression par badge avec la solution PaperCut a été mis en place et permet d'éviter les impressions perdues. Seuls les documents que l'on vient chercher sont imprimés. Le choix des équipements ne se porte pas sur du matériel reconditionné mais l'économie circulaire est favorisée par la mise en vente des anciens équipements via un partenaire tel que Save Market.
Chiffres clés	Diminution de 13 % des impressions entre 2017 et 2018. Soit 800 000 feuilles économisées équivalant à 72 arbres sauvés et 7 700 tonnes de CO_2 épargnées.
Actions complémentaires à mener	L'angle développement durable fera l'objet d'une attention toute particulière dans le choix des fournisseurs. Plus d'actions de sensibilisation des salariés aux écogestes numériques vont être menées. Une réflexion est en cours sur la réduction des actifs de la salle serveurs afin d'améliorer la performance énergétique en envisageant une solution d'économie circulaire (location) ou de recyclage des serveurs qui ne seront plus utilisés.

Secrétariat général
Affaire suivie par Clément Bodeur-Crémieux
Secrétaire général

L'Institut français, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du MEAE et du MC, s'inscrit dans la démarche écoresponsable des entreprises et des établissements publics.

Cette stratégie, qui n'a pas été intégrée dans les objectifs de l'Établissement lors du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017/2019, est dorénavant prise en compte dans les perspectives du nouveau contrat de l'Institut français qui devrait être adopté avant la fin de l'année 2020.

Au cœur de cette démarche, qui sera déterminée et mise en place au travers du comité de gouvernance de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), les actions favorisant des services publics écoresponsables seront élaborées et suivies par l'Institut français dans un calendrier qui reste à fixer.

Néanmoins, sans attendre la nécessaire structuration de la démarche, des premières actions ont été mises en place depuis 2016, permettant de limiter l'impact environnemental de l'entreprise.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF applique la réglementation en termes de remboursement des transports en commun (remboursement à 1/2 du titre de transport mensuel).
Chiffres clés	au 1er juin 2020, 91 salariés sur 168 membres du personnel (dont intérimaires, stagiaire, prestataires) indiquent préférer prendre des moyens de transport alternatifs aux transports en commun et à la voiture, dont environ une trentaine de personnes à vélo.
Actions complémentaires à mener	En réformant le télétravail d'ici la fin de l'année 2020, l'Institut français souhaite adjoindre un forfait de mobilité durable sur la base des quotas URSAAF : Forfait mensuel de 33 € dans la limite annuelle de 400 €/an de cumul entre les forfaits mobilité et transports en général. Besoin de justificatif / déclaration sur l'honneur (ex : covoiturage) pour mobilité douce/durable, non cumulable avec titre de transport pour un même mois (le forfait peut servir aussi à l'accompagnement pour achat d'un vélo). L'accord est en cours de négociation avec les organisations syndicales.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	À l'IF, Au 1er janvier, le taux des salariés empruntant une voiture individuelle est actuellement de 11,3 % avant la crise sanitaire.
Actions complémentaires à mener	Compte tenu des contraintes de circulation en région parisienne et à Paris, une tendance en baisse s'esquisse en 2019/2020 (autour de 8 % au 1er juin 2020) avec l'utilisation de véhicules motorisés 2 roues. L'IF ne prévoit pas ce type de dispositif à ce stade.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Idem mesure 2

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le bailleur actuel a installé une borne électrique en 2020, qui n'est pas utilisée par les salariés véhiculés.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	À la demande de l'IF, le bailleur a fait installer dans les parkings du Carré Suffren une quarantaine de racks à vélo, et l'IF a fait installer un complément de 20 racks dédiés à son seul usage (l'immeuble étant multi-occupants).
Actions complémentaires à mener	Quel que soit le lieu futur d'implantation de l'IF, des aménagements pour les vélos seront mis en place.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF privilégie systématiquement la voie ferroviaire dans les déplacements professionnels en France, à l'exception de la destination de Toulouse.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Depuis 2017, une solution de visioconférences a été déployée sur les postes informatiques des salariés, à usage interne, modifiée fin 2018 par la solution TEAMS. Des tutoriels ont été diffusés en 2019, et des utilisations éparses étaient notées. La crise sanitaire a rendu obligatoire l'utilisation de l'outil pour les réunions en interne, voire pour les réunions avec des personnes extérieures.
Actions complémentaires à mener	La solution ZOOM viendra compléter en novembre 2020, à l'échelle de tous les services, les outils informatiques à disposition des salariés, pour l'organisation des commissions et des réunions extérieures. D'autres outils sont en cours d'étude pour des utilisations plus complètes, actuellement en expérimentation pour la plateforme des AIF ou de la Démarche Qualité, permettant également de travailler en mode-projet avec les utilisateurs extérieurs (ex : Whaller, Big Blue Button, etc.).

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Depuis 2017, les prestataires sont tenus de ne plus fournir des biens sous plastique à usage unique. Le conditionnement sous carton ou sous papier est systématiquement privilégié. Depuis 2019, les règlements de consultation des marchés publiés par l'IF intègrent des obligations d'écoresponsabilité pour les entreprises et prestataires.
Actions complémentaires à mener	Une charte d'écoresponsabilité doit être intégrée dans le plan d'action de la démarche RSE de l'Institut français.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Idem mesure 9

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Depuis mars 2020, l'utilisation du papier et les impressions sont fortement limitées, les actes administratifs ayant tous été dématérialisés.
Actions complémentaires à mener	La qualité du papier commandé devra être intégrée dans les prochaines commandes en 2021.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF est tributaire du prestataire mandaté par son bailleur sur le Carré Suffren (SODEXO), qui annonce être depuis 2019 dans les objectifs d'approvisionnement fixés par la loi.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF est tributaire du prestataire de l'immeuble Carré Suffren, qui contrôle la consommation d'énergie des locaux.
Actions complémentaires à mener	Sur le prochain lieu d'implantation, l'IF souhaite pouvoir contrôler la consommation d'énergie de ses locaux (fluides, électricité) afin d'instaurer une démarche écoresponsable auprès de ses salariés, sans être tributaire de la gestion par le bailleur.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	À ce stade, sans charte d'écoresponsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
Actions complémentaires à mener	La démarche RSE intégrera les attendus écoresponsables, en termes de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale. Un point important sera de développer une stratégie des déplacements à l'international, visant à limiter l'empreinte carbone des déplacements des salariés et des acteurs culturels que l'IF contribue à faire circuler.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Dans le cadre du réassort des postes informatiques, les anciens postes ont pu être donnés aux salariés, en 2015 et 2019 sur la base d'une tombola. Pour les dons aux associations, les contraintes comptables liées à la sortie du patrimoine sont importantes et nécessitent une délibération du CA, notamment sur la destination des dons.
Actions complémentaires à mener	Si la plateforme est ouverte aux EP, avec les obligations réglementaires facilitées, l'IF serait volontaire pour participer notamment dans la perspective d'un déménagement futur, dans le cadre du réassort potentiel des mobiliers.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	À ce stade, sans charte d'écoresponsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
Actions complémentaires à mener	La démarche RSE intégrera les attendus écoresponsables, en termes de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale, et notamment en matière d'utilisation numérique. Un point important sera de développer des consignes précises à destination des prestataires qui hébergent et œuvrent sur les serveurs informatiques, et sur les fournisseurs des postes informatiques et téléphoniques.

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Secrétariat général

Affaire suivie par Clotilde Fayet
Secrétaire générale adjointe
en charge des affaires générales

L'Agence est inscrite dans une démarche de développement durable, en matière de commande publique. En termes de gestion patrimoniale, celle-ci constitue un des axes du schéma pluriannuel des investissements qui détermine les opérations immobilières structurantes du réseau. Pour autant, pour les services centraux, l'Agence est locataire de ses deux sites et ne dispose pas des mêmes leviers d'action. En termes d'achat de fournitures, l'Agence est attentive au respect des critères environnementaux notamment.

L'agence accompagne aussi les mobilités des agents. Elle ne mène par contre d'actions sur la restauration, étant lié aux conventions conclues sur deux restaurations administratives.

Elle participe, en tant qu'opérateur public, à cette démarche.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Forfait mobilité durable : principe décidé lors du CT de juillet 2020 pour une mise en œuvre 2021.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Néant.
Actions complémentaires à mener	Étude à mener.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Néant.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur le site de Paris.
Actions complémentaires à mener	Étude à mener sur le site de Nantes.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Acquisition d'un véhicule électrique (Zoé).
Chiffres clés	Flotte de 4 véhicules dont 1 électrique.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Places de stationnement vélos sur les sites de Paris et Nantes.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Néant.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Système de visioconférence disponible à l'Agence.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Prise en compte de la mesure et application dans les marchés lancés dans le second semestre 2020 (Traiteurs par exemple).
Actions complémentaires à mener	Mise en œuvre dans les marchés à renouveler. Discussion avec les titulaires pour introduire la mesure dans les marchés en cours.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le papier acheté par l'AEFE est du papier issu de forêts gérées durablement ou du papier recyclé.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Demande de produits de restauration issus du développement durable dans les marchés lancés avant le second semestre 2020 (Marchés de séminaires). Intégration dans le cahier des clauses techniques des marchés en cours de rédaction. Restauration sur Paris au sein d'un restaurant inter-administration. Restauration sur Nantes au CROUS.
Actions complémentaires à mener	Généralisation des clauses dans les marchés à venir. Mise en place d'un outil de contrôle semestriel de la mise en œuvre de clauses concernées.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Location des immeubles avec intégration des fluides dans les charges payées.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Néant.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Depuis plusieurs années, l'AEFE propose à des associations le matériel informatique dont il n'a plus l'usage : « Ateliers du Bocage » à Nantes : acteur d'une économie sociale, solidaire et responsable, les Ateliers du Bocage sont une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), entreprise d'insertion et entreprise adaptée, membre du mouvement Emmaüs. Recyclage des cartouches et consommables d'impression usagés auprès de CONIBI (à Paris et à Nantes).
Actions complémentaires à mener	Don aux associations des téléphones portables défectueux à envisager.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les postes Itineo loués auprès du MEAE sont des ordinateurs portables reconditionnés. Afin de sensibiliser les agents au respect de l'environnement, la mention « Avant d'imprimer, pensez à l'environnement svp » a été ajoutée à la signature standardisée de tous les agents de l'AEFE depuis 2018.
Actions complémentaires à mener	Analyser la possibilité d'acheter des téléphones portables reconditionnés. Affichage d'une fiche « écogestes impression » près de chaque copieur de l'Agence. Campagne de sensibilisation aux écogestes, par mail à organiser.

Depuis plusieurs années, l'établissement mène une politique en faveur d'une consommation plus écoresponsable. À l'occasion de travaux de réhabilitation, des équipements moins consommateurs d'énergie ont été mis en place (chaudière, luminaires, etc..). Une politique zéro plastique, ainsi qu'une démarche de recyclage du papier existent déjà dans l'établissement.

La présente note reprend les actions menées pour chacune des mesures identifiées

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement a mis en place, dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel, le forfait mobilité à titre expérimental sur un an. Cette mesure concerne les salariés se déplaçant exclusivement à vélo (avec ou sans assistance électrique) entre leur domicile et leur lieu de travail. Elle n'est pas cumulative avec la prise en charge des frais de transport (Navigo…). Cette mesure est applicable depuis le 1er septembre 2020.
Chiffres clés	À ce jour, aucun salarié n'a demandé a bénéficié de ce dispositif.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'utilisation de véhicules personnels (en propre ou en covoiturage) pour le trajet domicile-travail n'est pas la norme des salariés de l'établissement. Le remboursement des abonnements de transports permet aux salariés de disposer des moyens des transports en commun pour venir travailler. Par ailleurs, nous ne disposons pas de garages ou de places de parking, nos locaux et la localisation dans Paris de l'établissement ne le permettant pas. Le covoiturage ne pourrait donc être envisagé qu'en tant que passager. Le covoiturage reste accès sur l'utilisation d'un véhicule thermique, et un choix du salarié.
Chiffres clés	Pas de recours à ce mode de transport.
Actions complémentaires à mener	Une action de sensibilisation au covoiturage peut être envisagée.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Dans notre pratique quotidienne, nous n'effectuons pas de déplacements communs avec d'autres administrations ou établissements publics. Le covoiturage est certes envisageable sur le territoire français. Néanmoins, les déplacements que les salariés sont amenés à effectuer se font entre la province (nos bureaux) et le siège situé à Paris. La longueur de certaines distances (Marseille, Montpellier, Toulouse…), et la durée associée, ne nous incite pas à favoriser ce type de transport, jugé plus à risque pour nos salariés. Nous favorisons l'utilisation du train pour ces trajets.
Chiffres clés	70 à 90 déplacements entre Paris et la province par an.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement n'est pas équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nous ne disposons pas de parkings, ou de garage permettant d'accueillir les véhicules salariés. Le garage permet d'accueillir deux véhicules, et quelques vélos.
Actions complémentaires à mener	Installation d'une borne pour les deux véhicules de services, à compter de leur remplacement par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement dispose d'un utilitaire et d'un scooter à moteur thermique essence, relativement récents (moins de cinq ans), dont le remplacement n'est pas budgété.
Actions complémentaires à mener	Lors du renouvellement de ces véhicules nous procéderons à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des aménagements ont été réalisés dans le garage, malgré la place limitée, pour permettre de parquer des vélos.
Chiffres clés	À ce jour, nous disposons de 10 places de stationnement vélos. En l'état actuel de la configuration du parking, la capacité maximale est estimée à 40 places, dont 10 motos/scooters et 30 vélos.
Actions complémentaires à mener	Étude (externe) à réaliser pour déterminer la possibilité de modifier certaines zones en sous-sol pour augmenter l'actuelle capacité de parking. À quels coûts et conditions. Étude (externe) à réaliser pour sécuriser la descente au parking, afin de préserver la sécurité des salariés. À quels coûts et conditions. Modification des accès au bâtiment à partir du sous-sol (portes/badges…). Perspective de réalisation des études : 2022.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement exerce une grande partie de son activité de promotions de l'enseignement français (salons, événements,…) à l'international (toute zone) a recours au transport en avion. Les déplacements en France ont fait l'objet d'une réponse au point 3.
Chiffres clés	L'année 2020 n'est pas représentative d'une année de fonctionnement normal en fonction de la crise sanitaire Covid.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'année 2020 et le contexte sanitaire a accéléré le déploiement des solutions de visioconférence. L'établissement utilise le plus fréquemment l'outil Skype, et s'est également doté d'un abonnement professionnel sur zoom. Par ailleurs, nos partenaires peuvent utiliser d'autres outils auxquels nous pouvons avoir accès (microsofteam par exemple). L'ensemble des salariés est équipé d'un ordinateur portable leur permettant de participer à des réunions en visioconférence. Des webinaires et salons virtuels ont été déployés depuis le début de la crise sanitaire.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	CAMPUS FRANCE s'est engagé dans cette démarche en remplaçant les gobelets en plastique des distributeurs de boissons et des fontaines à eau par des gobelets en carton. Les bouteilles en plastique ont été supprimées et remplacées par des bouteilles en verres consignées. Les sacs en plastique des poubelles ont été remplacés par des sacs biodégradables. Les prestations traiteurs intègrent une demande systématique de vaisselle jetable biodégradable ou lavable.
Chiffres clés	100 % gobelets en cartons. 100 % de bouteilles en verre 100 % de sacs-poubelles biodégradables.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement utilise depuis plusieurs années du papier issu de forêts gérées durablement. Par ailleurs la politique d'impression a permis de systématiser l'utilisation du recto verso ainsi que la libération des impressions par badge pour réduire la consommation de papier. - Une politique de recyclage des papiers de bureau usagés est également en place depuis plusieurs années, des points de collecte étant installés dans les bureaux et open spaces de l'établissement. Nous poursuivons la mise en œuvre de la dématérialisation des flux papiers, en particulier au travers de la mise en place d'un outil de parapheur et de signature électronique, permettant de limiter les impressions.
Chiffres clés	Plus de 6 tonnes de papier recyclé soit l'équivalent de 2 tonnes de CO_2 en moins sur 2018 (chiffres 2019 à produire). L'année 2020 ne sera vraisemblablement pas représentative de cette politique.
Actions complémentaires à mener	La mise en place d'un accord de télétravail devrait permettre de limiter l'utilisation des photocopieurs et des ramettes de papiers. Déploiement d'un outil de parapheur électronique : 2021.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement ne dispose pas d'un restaurant d'entreprise, étant donné sa taille. Les salariés disposent de chèques-déjeuners.
Actions complémentaires à mener	Un marché traiteur est prévu en 2021, ce point sera précisé (tout comme le sujet des contenants recyclables – voir ci-avant).

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement est propriétaire de son siège social. Des travaux ont été menés au cours des précédents exercices, en particulier en matière d'étanchéité des toitures. Les fenêtres sont en double vitrage, et le système de chauffage utilisé est celui de la ville de Paris. Des travaux de réhabilitation de nos résidences d'accueil ont été menés, incluant l'isolation, le double vitrage et la modification du système de chauffage (sortie du fioul). Les informations relatives aux bâtiments, dont les consommations énergétiques ont été renseignées dans le référentiel technique associé à l'outil Chorus. Le SPSI est en cours de validation.
Chiffres clés	282 526 kWh consommés sur le siège social en 2019. 144 tonnes vapeur consommées sur 2019.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Aucun de nos bâtiments n'est équipé de chaudière au fioul. La dernière chaudière à fioul a été remplacée par une chaudière à condensation Gaz en 2014 sur la résidence de Rollin (Paris). Les autres sites sont équipés de dispositifs électriques et le siège social a recours au CPCU.
Chiffres clés	0 chaudière fioul. 65 % d'émission de CO_2 en moins la résidence Rollin.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement ne fait pas partie des cités administratives de l'État. Ainsi que cela a été précisé ci-avant, des travaux ont été menés visant à réduire sa facture énergétique. À noter les dispositifs d'éclairage (basse consommation) et la réduction de la consommation de sa salle informatique par la réduction du nombre de serveurs, et le recours au SSO.
Chiffres clés	432 000 kWh consommé en 2015. 282 526 kWh en 2019 soit une baisse de 65 %.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement a réalisé un audit énergétique en 2015, mis à jour en 2020. Sur la base de l'audit de 2015, un programme a été mis en place : remplacement des luminaires de type Néon ou halogènes par des pavés LED (2015 à 2017) > siège ; remplacement des robinets des radiateurs par des robinets thermostatiques (2019) > siège ; mise en place de robinet à bouton poussoir pour réduire la consommation d'eau.
Chiffres clés	100 robinets thermostatiques. 100 % éclairage LED.
Actions complémentaires à mener	Remplacement de la CTA couplée à un groupe froid en 2021.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les agents sont sensibilisés sur les comportements écoresponsables, notamment sur le fait d'éteindre les lumières, les vidéoprojecteurs et photocopieurs.
Actions complémentaires à mener	Actions de sensibilisation.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à l'établissement.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Campus France a réalisé ponctuellement des dons alimentaires (prestations de traiteur non consommées lors d'événements) ainsi qu'à des associations pour du mobilier.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les axes retenus par l'établissement sont : Impressions recto/verso. Hébergement dans des data centers labélisés « Green IT » comme Waycom ou HQE comme chez Celeste. Extinction des serveurs non utilisés et utilisation de la virtualisation pour limiter le nombre de serveurs physiques. Dématérialisation des procédures papiers.

Direction administrative et financière
Affaire suivie par Thierry Delphin
Directeur

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Non applicable

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Étude technique de l'installation de 10 bornes de recharges pour auto et moto.
Chiffres clés	Installation en 2021.
Actions complémentaires à mener	Déposer demande de travaux locatifs au propriétaire de l'immeuble.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Actions complémentaires à mener	D'ores et déjà, à chaque renouvellement de véhicule, des modèles à moteur essence sont systématiquement choisis pour supprimer progressivement de la flotte tout véhicule diesel. En parallèle, et quand cela est possible, le choix de véhicules hybrides est privilégié. Cette politique se heurte cependant à la limitation de l'offre de véhicules hybrides chez les constructeurs automobiles français et à des problèmes de budget, les véhicules hybrides étant en général nettement plus chers.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Nous possédions 50 places au niveau -1 du parking et suite au « déconfinement » nous avons doublé la zone de stationnement avec des arceaux fixes.
Chiffres clés	100 places réalisées en totalité.
Actions complémentaires à mener	Suivre l'évolution de la montée en puissance du mode de transport vélo pour adapter les emplacements.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Non applicable à FMM l'entreprise ayant déjà ses propres règles en la matière.

Mesure 8 « Solution de visioconférence »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Avec la crise sanitaire, FMM a généralisé le télétravail en mettant en place des dispositifs et matériels de travail à distance, dont notamment la possibilité pour chaque collaborateur de faire des réunions de travail en visioconférence grâce à l'outil informatique Microsoft Teams.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'achat de gobelets fournis aux fontaines à eau de l'entreprise a été totalement abandonné au profit d'un mug réutilisable pour chaque collaborateur.
Chiffres clés	Zéro gobelets en 2020.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Non applicable à FMM

Mesure 11 « Achats responsables papier »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Achat de papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le dernier appel d'offres pour la restauration a donné une part importante aux produits issus de l'agriculture biologique. Mise en place de produits de qualité nutritive reconnue tels que bleu blanc cœur…

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Point non suivi à ce stade par FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non applicable à FMM

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non applicable à FMM

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	FMM travaille avec le bailleur de son siège social pour conduire certains travaux visant à réduire la consommation d'énergie de l'immeuble. Dans le cadre de la renégociation de son bail en 2019, outre une baisse significative du montant de son loyer, FMM a réussi à négocier avec le bailleur la prise en charge par celui-ci d'une partie de ces travaux.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Non applicable à FMM

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à FMM

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Échanges et dons »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Pas de projet en cours à ce stade au sein de FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

État des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Dans le cadre de sa politique RSE, FMM devrait calculer pour la 1re fois en 2020 son empreinte carbone. Sur cette base, l'entreprise sera ensuite amenée à se fixer des objectifs de réduction de cette empreinte pour les années futures.

Direction des immeubles et de la logistique
57 boulevard des Invalides
75007 Paris 07 SP

© 2020 MEAE – Conception : MEAE/Direction de la communication et de la presse